

Le tricentenaire de la Grande Paix de Montréal Août 1701

Léo Beaudoin

Volume 7, numéro 2, novembre 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11445ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaudoin, L. (2001). Le tricentenaire de la Grande Paix de Montréal : août 1701. *Histoire Québec*, 7(2), 25–42.

Le tricentenaire de la Grande Paix de Montréal Août 1701

PAR LÉO BEAUDOIN

1. Un événement capital pour la Nouvelle-France

Paraphée en grande pompe, le 4 août 1701, la «Grande Paix de Montréal» porte bien son nom pour trois principales raisons. En premier lieu, ce traité mettait définitivement fin à une guerre d'extermination que se livraient les nations amérindiennes depuis au-delà de deux siècles. De plus, ce traité de paix a sauvé Montréal et sans doute la colonie toute entière d'un désastre apparemment inévitable et qui aurait marqué la fin de la présence française dans la vallée du Saint-Laurent. Enfin, la «Grande Paix de Montréal» fut une réussite diplomatique sans exemple dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Malgré leur faiblesse numérique et financière, en dépit de la médiocrité des secours qu'ils obtenaient de la métropole et des difficultés que leur suscitaient les colonies anglaises, Frontenac, puis Callière ont mis en œuvre, de façon magistrale, une politique qui sut conjuguer adroitement des campagnes militaires et d'habiles négociations pour amener les Indiens à désirer la paix.

La fin d'une guerre fratricide bi-centenaire.

À son deuxième voyage en Canada, en 1535, Cartier explora la vallée du Saint-Laurent, bien résolu à poursuivre coûte que coûte son exploration vers l'ouest, dans l'espoir d'atteindre les Indes, ce merveilleux pays des épices qu'il appréhendait presque à portée de la main. Il s'arrêta d'abord à Stadaconé, où il prit contact avec

les indigènes qui y résidaient et qu'il avait, l'année précédente, rencontrés au lieu que nous appelons aujourd'hui Gaspé. Le chef Donnacona était devenu son allié. Toutefois, dès que Cartier manifesta son intention de remonter le fleuve, il se heurta à une vive opposition. Non seulement les deux interprètes¹, mais Donnacona lui-même déploieront toutes les ruses imaginables pour tenter de l'en détourner².

Il ne faut pas voir uniquement, dans leurs tentatives d'empêcher l'explorateur à poursuivre sa route, qu'une volonté de conserver jalousement pour eux les avan-

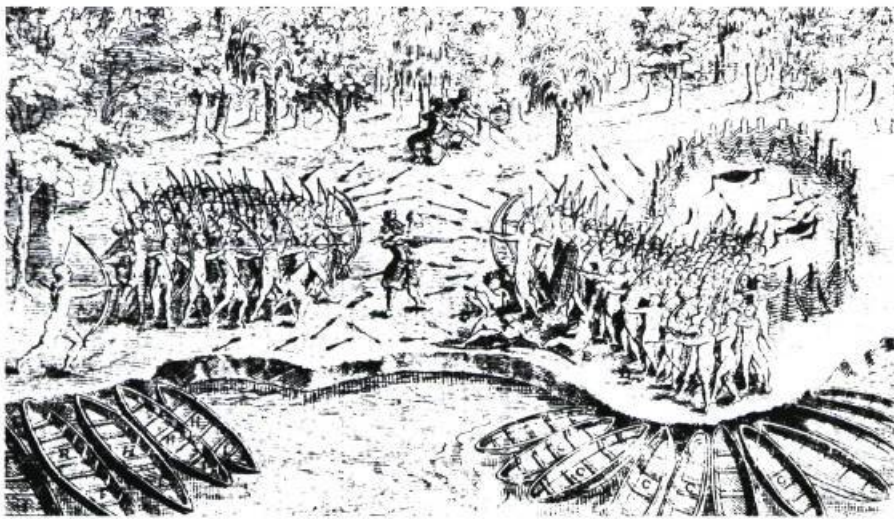
tages que leur procurait le commerce avec les Français. Donnacona était Huron³ et sa nation était déjà brouillée avec les Iroquois de Hochalaga. Quelle fut l'origine de cette brouille qui devait se transformer, moins d'un siècle plus tard, en une impitoyable guerre d'extermination? À défaut de documents écrits, les historiens s'appuient sur les découvertes archéologiques, les travaux des linguistes et une tradition orale fluctuante par sa nature même. Il ne faut donc pas s'étonner si leurs conclusions ne font pas l'unanimité.

Certains soutiennent que le monopole du commerce avec les Européens serait à l'origine des guerres sanglantes que se sont livrées les nations amérindiennes⁴. Il semble, cependant que cette rivalité commerciale n'a fait qu'exacerber un conflit qui remontait beaucoup plus loin dans le temps. Ennemis jurés au temps de Champlain, soit environ trois-quarts de siècle après le passage de Cartier, les Hurons et les Iroquois étaient pourtant issus d'une même famille: ils parlaient des langues qui se ressemblaient et pratiquaient des coutumes semblables. Ces similitudes expliquent peut-être pourquoi certains soutiennent que Donnacona et sa nation étaient Iroquois⁵.

Aristide Beaugrand-Champagne a publié, il y a soixante-cinq ans, une excellente étude sur l'origine des guerres amé-



Rencontre de Jacques Cartier avec les Amérindiens de Hochelaga, vers 1535. (Archives nationales du Canada)



Dessin de Samuel de Champlain tiré des Voyages de 1613, où l'explorateur met en déroute une bande d'Iroquois en tuant, d'un coup d'arquebuse, trois chefs iroquois.

riendiennes⁶. Il ne prétendait certes pas mettre le point final à une question qui est encore loin d'avoir trouvé sa réponse définitive. S'appuyant sur des recherches et des fouilles qu'il avait lui-même poursuivies, de même que sur de patientes études sur les langues amérindiennes, il prétendit situer l'origine de ces rivalités et de ces guerres au début du second millénaire de notre ère. On ne saurait rejeter cette hypothèse du revers de la main. Traitant des déplacements des populations autochtones dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, Louise Dechêne affirmait, il n'y a pas si longtemps, que rien n'est encore tranché quant à la longueur du séjour des Iroquois le long du Saint-Laurent, les circonstances de leur retraite et leurs relations antérieures avec les peuples algonquiens⁷.

Beaugrand-Champagne située sur la rive nord du Saint-Laurent, de Québec jusqu'en amont de Montréal, le territoire des nations iroquoiennes, vers les années 1200. C'est à cette époque que serait survenue la grande invasion des nations algonquiennes. Vaincus par ces derniers probablement en raison de dissensions qui les divisaient déjà, les Iroquoiens se seraient dispersés en trois tronçons, au cours des trois siècles qui suivirent : un premier tronçon remonta le Saint-Laurent pour s'établir au sud-est, dans la région du lac Ontario. Ils deviendront les Iroquois des Cinq-Cantons. Un deuxième tronçon se dirigea vers la baie

Georgienne, s'y fixa et devint la nation huronne. Le troisième tronçon, composé d'éléments des deux groupes, demeura sur place : la branche iroquoise s'établit dans l'île de Montréal et le groupe huron dans la région de Québec. Beaugrand-Champagne émet l'hypothèse que ce dernier tronçon avait fait sa soumission au vainqueur algonquin, en retour de quoi il aurait obtenu la permission de rester sur place. Telle aurait donc été la situation lors de la visite de Cartier à Stadaconé et à Hochelaga. Les Iroquois de la région du lac Ontario mijotaient leur vengeance, tandis que les Hurons, moins revanchards, concluaient des alliances avec les Algonquins, une trahison que les Iroquois ne leur pardonneront jamais.

Au cours des quelque trois-quarts de siècle qui s'écoulèrent entre la venue de Cartier et celle de Champlain, la rupture fut consommée entre les Iroquois et les alliés Hurons-Algonquins. Les Iroquois de Hochelaga prirent à leur tour le chemin de l'exil et rejoignirent ceux du sud-est, devenus entre temps nombreux et puissants. Mohaks (Agniers), Oneidas (Onenyouts), Onondagas (Onontagués), Cayugas (Goigouens) et Sénécas (Tsonnontouans) s'allièrent pour former la confédération des Cinq-Cantons et entreprirent, contre leurs ennemis héréditaires, une guerre d'extermination. En moins de cent ans, la nation huronne fut pratique-

ment anéantie, les Algonquins furent chassés des rives du Saint-Laurent et la domination iroquoise s'imposa à presque tous les peuples établis au nord du Mexique⁸.

Cette guerre, qui paraissait ne jamais devoir se terminer, laissait de part et d'autre la rancœur, la haine, le désir de vengeance. La Grande Paix de Montréal y mettra pourtant fin.

La guerre contre les Français

Quand Champlain arrive à Tadoussac, en 1603, puis à Québec, en 1608, la guerre faisait rage parmi les Indiens. Tout naturellement, probablement sans évaluer à long terme les conséquences de son geste et la valeur des forces en présence, Champlain s'allia aux Algonquins, aux Etchemins et aux Montagnais qu'il rencontra sur place, épousa leur cause et leur promit même son assistance militaire⁹. Cette alliance lui paraissait nécessaire pour atteindre les buts qu'il poursuivait : obtenir de grandes quantités de fourrures, construire l'Habitation de Québec en toute sécurité et voyager librement dans ce nouveau, riche et immense pays qu'il avait l'intention d'explorer.

Effectivement, dès le printemps de 1609, Champlain remontait, avec un groupe de ses alliés, la rivière dite « des Iroquois » (le Richelieu) jusqu'au lac auquel il donna son nom et où il rencontra un parti d'Iroquois. Il les mit facilement en déroute en tuant trois de leurs chefs de trois coups d'arquebuse, exploit qu'il répétera d'ailleurs l'année suivante. D'abord stupéfaits de la puissance de ces armes à feu dont ils ignoraient l'existence, les Iroquois se ressaisirent rapidement et jurèrent de se venger de ces visages pâles, alliés à leurs ennemis. En attendant d'être pourvus à leur tour de ces armes à feu que leur procureront les Hollandais et les Anglais, jamais plus ils n'affronteront les Français. Ils se placeront à l'affût derrière les buissons et les arbres, surgiront à l'improviste contre ces ennemis jurés, tendront des pièges aux colons ou les feront tomber dans des embuscades. Ils leur feront souvent subir les supplices qu'ils infligeaient à leurs prisonniers avec l'incroyable cruauté inscrite dans leurs mœurs.

Montréal et la colonie toute entière payeront un lourd tribut à cette haine des Iroquois, pourtant les plus hospitaliers des Indiens et les plus respectueux de la foi jurée. Ils ne pouvaient cependant pas pardonner aux Français la violation de leurs territoires et cette alliance avec leurs ennemis héréditaires¹⁰. Le martyre des missionnaires jésuites en huronnie, la bataille de Dollard et de ses compagnons au Long-Sault, de même que le massacre de Lachine sont retenus parmi les épisodes les plus spectaculaires de cette guerre sans merci. Il faudrait y ajouter des centaines d'escarmouches, d'accrochages, de combats singuliers qui ont fait des milliers de victimes de part et d'autre.

Durant un siècle, cette guerre se poursuivra avec des hauts et des bas. Par lassitude, pour se donner le temps de refaire leurs forces, par intérêt, parce qu'ils y voyaient des avantages commerciaux ou par crainte, quand ils devaient se soumettre à des forces supérieures, les Iroquois échangeront le calumet de paix avec les Français. Jusqu'en 1701, ces traités ne réaliseront cependant qu'une paix fragile et temporaire dont profiteront, il est vrai, les deux parties. Ces périodes d'accalmie seront suivies de reprises des hostilités aussi sinon plus meurtrières que les précédentes et dont les Iroquois n'étaient pas toujours les seuls responsables. Dès 1624, par exemple, Champlain avait réussi à négocier un traité de paix avec les Cinq-Cantons¹¹. Moins de trois ans plus tard, la guerre reprenait avec toute son horreur, par la faute des alliés algonquins, toujours avides de vengeance.

La fondation de Montréal, en 1642, est survenue au plus fort de l'une de ces campagnes d'extermination que menèrent les Iroquois contre la coalition huronne-algonquienne et les Français. Québec vivait dans la terreur, comme en font foi les lettres de Marie de l'Incarnation. Le gouverneur Montmagny tenta par tous les moyens de détourner Maisonneuve de son projet, offrant même de lui concéder l'île d'Orléans, convaincu que ce groupe d'illuminés s'en allait, à Montréal, vers un massa-

cre assuré. La «folle entreprise» ne se comprend pas autrement que par l'obstination du fondateur de Montréal à braver la menace iroquoise: «*Quand tous les arbres de cet Isle se changeraient en autant d'Iroquois...*». Dès 1651, cependant, et bien que les pertes iroquoises fussent dix fois plus nombreuses que celles des Montréalais, ces derniers sont découragés et songent à tout abandonner¹².

L'arrivée du régiment de Carignan, en 1665, doublait, d'un seul coup, la population française du



Sculpture de Philippe Hébert

Canada, redonnait confiance aux colons et semait la crainte chez les Iroquois. La construction de forts sur la rivière Richelieu et des incursions dévastatrices dans leurs territoires les convainquirent qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'accepter une paix (1667) qui dura 17 ans. Les causes de la reprise des hostilités sont multiples et complexes. D'une part, les rapports tendus entre la France et l'Angleterre se répercutaient dans leurs colonies d'Amérique. Les Anglais de la Nouvelle-York, dans le but de détourner les Iroquois de faire commerce avec les Français, les incitaient à reprendre la guerre contre les nations alliées à ces derniers dans l'espoir d'amener ceux-

ci à s'impliquer dans le conflit. À cette fin, le gouverneur anglais Dongan n'hésita pas à utiliser les services de transfuges français pour négocier avec les Iroquois. Il offrait, de plus, les prix les plus élevés pour les pelleteries des Iroquois et les approvisionnait généreusement en armes à feu et en eau-de-vie. Par ailleurs, La Barre venait d'être nommé gouverneur de la Nouvelle-France (1682), en remplacement du comte de Frontenac, rappelé en France. Brave marin, il se montra un administrateur médiocre. Ses tergiversations firent comprendre aux Iroquois qu'il les craignait et ne lui méritèrent de leur part qu'un profond mépris. Ils usèrent de ruse pour convaincre La Barre de leur bonne foi pendant qu'ils se préparaient activement à la guerre et ils l'amènèrent à signer un traité déshonorant pour les Français. Entre autres clauses, ce traité abandonnait la nation des Illinois, alliée des Français, à la merci des Iroquois. Son indécision et ses maladresses furent sévèrement jugées dans toute la colonie et par la cour de France. Il fut remplacé, en 1685, par le marquis de Denonville.

La méconnaissance de ce dernier de la diplomatie et des mœurs indiennes lui fit commettre des actes malheureux qui envenimèrent la guerre des Iroquois contre les Français. Pour tenter de racheter la lâcheté de La Barre, Denonville essaya d'abord de convaincre les Iroquois de ne pas attaquer les Illinois, mais son intervention ne fut reçue qu'avec mépris. Il pensa alors que pour amener les Iroquois à négocier, il lui fallait les humilier, sinon les vaincre. À cette fin, il fit saisir une cinquantaine de chefs des Cinq-Cantons envoyés comme ambassadeurs au fort de Cataracoui et les expédia en France, enchaînés, pour les condamner à ramer sur les galères royales. Une telle perfidie mit les Iroquois dans une fureur sans nom et fut désavouée par le roi lui-même, qui s'empressa de retourner ces prisonniers en Canada. La réputation de Denonville en demeura irrémédiablement entachée et une campagne militaire mal conduite dans le territoire des Cinq-Can-

tons, en 1685, ne réussit qu'à attiser la soif de vengeance des Iroquois, qui répliquèrent par une série d'escarmouches sanglantes dont celle de Lachine. Les attaques étaient incessantes et sur toute l'étendue du territoire. Les seigneuries de Montréal et des environs étaient sans cesse sur un pied d'alerte. Sœur Marie Morin (1649 - 1730), née à Québec, avait rêvé, dans son jeune âge de venir à Montréal où l'attendait, croyait-elle, le martyr de la main des Iroquois pour l'amour de Jésus. Devenue hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Montréal et annaliste de sa communauté, elle a raconté avec les accents d'une sincérité poignante, les frayeurs que causaient, à elle et à ses sœurs, les attaques iroquoises contre Ville-Marie¹³.

La conduite peu franche et indécise de La Barre et Denonville ont miné la confiance de leurs alliés autochtones. Quand, en 1686 et 1687, Denonville voulut reprendre les négociations, il se heurta à leur opposition, outrés qu'ils étaient de ne pas avoir été consultés. Ces alliés avaient, de plus, la conviction que les Français étaient sur le point de succomber sous les coups des Iroquois invincibles et ils cherchaient plus ou moins secrètement à négocier une entente avec eux. Le chef huron, Kondiaronk dit le Rat, que nous retrouverons à l'avant-scène de la Grande Paix de Montréal, déploya à cette fin une ruse qui aurait enchanté Machiavel, pour faire échouer les pourparlers de paix avec les Français. Après avoir capturé des ambassadeurs iroquois, il en massacra quelques uns et aux autres, qui lui expliquaient le but de leur démarche, il répliqua faussement que Denonville lui-même lui avait donné l'ordre de les tuer, avant de les renvoyer dans leurs bourgades à l'exception d'un seul qu'il garda prisonnier pour le livrer ensuite à des Français qui le passèrent par les armes, sur la foi du rapport que leur fit Kondiaronk et ignorants qu'ils étaient des pourparlers en cours. Enfin, Kondiaronk libéra un prisonnier iroquois qu'il gardait depuis longtemps pour qu'il aille raconter aux Cinq-Cantons que les Français continuaient à massacrer les Indiens tout en les amusant par des négociations.

En 1689, le comte de Frontenac revint dans la colonie pour remplacer Denonville. La France et l'Angleterre étaient en guerre et le nouveau gouverneur, en plus d'avoir à lutter contre les Cinq-Cantons et de faire face à la défection des nations alliées, devait affronter les colonies anglaises. Excellent stratège, énergique et possédant une bonne connaissance des autochtones, il ramène la confiance dans la colonie. Il remporte une série de victoires contre les Anglais, est puissamment secondé par d'Iberville qui guerroyait de son côté et il résiste héroïquement à Phipps (1690) qui vient bombarder et assiéger Québec. Il amène ensuite la confédération huronne-algonquienne à renouveler son alliance avec les Français et décide de s'occuper des Iroquois, qui ont recommencé de plus belle leurs attaques. C'est à ce moment qu'eurent lieu les faits héroïques de Mme de Verchères (1690) et de sa fille Madeleine, deux ans plus tard. Le pays s'est couvert de forts, de fortins, de palissades fortifiées munies de canons et à chaque irruption des Iroquois, leurs pertes sont lourdes.

À défaut de pouvoir ramener la paix dans l'immédiat, Frontenac résolut de rabattre la morgue des fiers guerriers qui avaient impunément humilié La Barre et Denonville. Le prétexte lui en fut donné par l'alliance que les Iroquois avaient conclue avec les Anglais pour envahir le Canada. Il entreprit, en 1693 et en 1696, deux vigoureuses et victorieuses campagnes contre les Cinq-Cantons. Le prestige des Français s'en trouva rehaussé comme il ne l'avait pas été depuis longtemps et les Iroquois se prirent à désirer la paix. Frontenac mourut en 1698. Tout n'avait pas été parfait dans son administration, loin de là. Mais sur la question des rapports avec les Cinq-Cantons, il avait su, comme le souligne Garneau, se conduire avec habileté et noblesse¹⁴. Son successeur, Louis-Hector de Callière¹⁵, gouverneur de Montréal depuis 1684, devait achever cette œuvre de paix.

Un chef d'œuvre de diplomatie

Comme ceux des individus, les rapports entre les peuples obéissent à un certain nombre de règles qui dépassent cependant celles de la civilité et du respect mutuel.

Entre le choc des forces brutes, qui établissent des liens de domination-servitude et une utopique harmonie universelle, interviennent, entre les groupes humains, des négociations, des pourparlers, des marchandages, des compromis qui aboutissent ou non à des ententes. Ces activités sont coiffées du nom de diplomatie, à la fois une science et un art. Une science, parce qu'elle s'appuie sur des connaissances précises comme celles de la politique, de l'évaluation précise des forces en présence, de la langue, des mœurs, de la culture de l'interlocuteur, de ses mécanismes psychologiques, etc. Un art, car la diplomatie fait appel à l'intelligence, l'imagination et la créativité. Elle a pour objet de déboucher sur une œuvre originale sinon un chef d'œuvre qui contribuera à l'amélioration du bien-être de la population, à l'accroissement du prestige du pays et du peuple. Parce qu'elle est à la fois une science et un art, la diplomatie est confiée à des professionnels qui portent le nom de diplomates ou d'ambassadeurs. Le langage courant a étendu le qualificatif «diplomate» à la personne qui sait conduire une affaire avec intelligence, tact, finesse et doigté.

La diplomatie intervient pour prévenir des conflits ou y mettre fin. Elle est à l'origine et au cœur des traités qui se concluent à des fins commerciales, militaires, culturelles ou environnementales. Ces conventions plus ou moins solennelles sont précédées de discussions au cours desquelles chacune des parties fait valoir les arguments en faveur de son pays, par l'établissement des données les plus rationnelles et, au besoin, en faisant appel à l'émotivité. On met en œuvre les ressources de l'éloquence et de la technologie, le poids de l'opinion, le jeu des influences, l'évocation de menaces plus ou moins voilées... Les pactes et les ententes que concluent les ambassadeurs et les chefs d'État sont accompagnés de cérémonies protocolaires et de symboles qui varient selon les époques, les lieux, les cultures, les degrés de civilisation, etc. La durée de ces ententes et de ces alliances dépend de la loyauté à la parole donnée, de l'évolution des contextes politiques, militaires ou commerciaux, des visées des dirigeants en place.

Dans le cadre du tricentenaire de la Grande Paix de Montréal, ce préambule n'est pas une digression. Les premiers Français qui, comme Cartier et Champlain, ont pris contact avec les populations autochtones, eurent tout d'abord la conviction que ces peuplades primitives aux mœurs barbares, ignorant l'art et l'écriture et vivant à l'âge de pierre représentaient un type inférieur d'humanité qu'ils ont qualifié de «sauvage». Ces sauvages les ont toutefois rapidement rappelés à la réalité. Sous une écorce rébarbative et trompeuse, ils ont démontré à ceux qui les «découvraient» qu'ils possédaient toutes les ressources de l'intelligence, de même que l'ensemble des facultés et des réflexes des peuples dits civilisés: la croyance en un Être supérieur, le langage, la bravoure, la fierté, la ruse, le respect de la foi jurée, la présence d'une étiquette et de symboles et, quand ils purent se comprendre avec ou sans interprètes, la force de l'éloquence, l'art de la négociation et du compromis, la mise au point minutieuse de pactes et d'alliances.

Autant ces «sauvages» pouvaient-ils être cruels et sanguinaires au combat, autant savaient-ils se montrer raisonnables dans la défense et la protection de leurs intérêts. Ils ont su imposer aux Français leurs protocoles et leurs coutumes diplomatiques. Ils les avaient préalablement convaincus qu'ils possédaient une «âme immortelle» que les missionnaires entreprirent de convertir au christianisme. La politique coloniale a même rêvé d'en faire des sujets du roi de France et de réaliser un heureux métissage de colons français et d'Indiens convertis.

C'est donc sur un tel fond de scène qu'il faut situer la Grande Paix de Montréal de 1701. Certes, dans l'ensemble, le projet de christianisation, de francisation et de métissage a échoué. Certes, des ambassadeurs comme La Barre et Denonville se sont montrés de piètres diplomates et ont lamentablement échoué. Les Indiens, de leur côté, ont plus d'une fois abusé de la bonne foi de leurs interlocuteurs blancs. Mais avec des chefs de la trempe de Frontenac et de Callière, ils ont compris qu'il était de leur intérêt de chercher à s'entendre une fois

pour toutes, de fumer le calumet de paix et d'échanger les colliers de verroteries.

Frontenac avait manié avec énergie et sagesse la carotte et le bâton. Les Iroquois aussi bien que les nations traditionnellement alliées aux Français ont reconnu en lui un véritable chef, respectueux de la parole donnée et capable d'appuyer sa parole par des gestes concrets. Il n'a pas été sans reproches, mais les historiens reconnaissent en lui le diplomate qui a planifié la Grande Paix de Montréal. Il est mort à Québec, en 1698, âgé de 76 ans. Gouverneur de Montréal depuis 1684, Louis-Hector de Callière¹⁵ lui succède comme gouverneur de la Nouvelle-France. Frère d'un diplomate de Louis XIV qui deviendra le secrétaire de ce dernier, énergique, ambitieux et doué d'une vive intelligence, il avait appris à connaître intimement les Iroquois et les autres nations amérindiennes au cours des quatorze années qu'il venait de vivre à la tête du gouvernement de Montréal. Résolu à poursuivre à bonne fin les efforts de Frontenac pour réaliser la paix, il s'y consacra avec énergie, bien que déjà souffrant des maux qui devaient l'emporter en 1703¹⁶.

Au premier coup d'oeil, le contexte n'était pas particulièrement propice à la paix. La colonie vivait des moments difficiles. Le prix des pelleteries s'était effondré et la guerre contre les Iroquois, en mobilisant la main d'œuvre, avait vidé les campagnes et provoqué la disette. Lahontan, cité par Groulx¹⁷, écrivait à cette époque: «Les Iroquois ont fait un tel dommage dans la colonie que la moitié des terres ou habitations ont été abandonnées, soit que les propriétaires aient été tués ou qu'ils ne veulent pas être exposés à se voir égorgés à tout bout de champ». En plus de ne pas laisser voir ce manque de ressources qui affaiblissait la colonie française, Callière devait faire face aux intrigues des Anglais qui voulaient à tout prix contrecarrer une telle paix. Le ballet diplomatique que le nouveau gouverneur mit au point devait convaincre les Iroquois de la supériorité des Français, de la volonté des Anglais d'en faire des sujets britanniques, ce qui leur répugnait au plus haut point et des avantages qu'ils retireraient d'une paix avec

leurs ennemis héréditaires. Il devait également amener ces derniers à renforcer leur alliance avec les Français et à désirer une paix permanente avec les Iroquois.

Il y réussit. Le 4 août 1701, 1300 délégués de 38 nations venus d'aussi loin que la région des Grands Lacs, revêtus de leurs costumes indigènes et s'exprimant en une diversité d'idiomes, se sont livrés à un cérémonial qui alliait l'étiquette indienne et les fastes empruntés à la cour de Versailles pour se livrer à «une grandiose conférence diplomatique où l'on décida dans un élan commun de clore le chapitre guerrier du XVII^e siècle et d'instituer une nouvelle donne dans le jeu des rapports internationaux¹⁸». C'est en cela que la Grande Paix de Montréal peut à juste titre être qualifiée d'événement majeur et de chef d'œuvre de diplomatie.

Notes et références :

1. De Gaspé, l'année précédente, Cartier avait amené en France, avec la permission de Donnacona, deux fils de ce dernier, Domagaya et Taignoagny. Ils y avaient appris le français et servaient désormais d'interprètes.
2. Jacques Cartier. *Voyages au Canada*. Paris, Éditions La Découverte, 1992, p. 185 ss.
3. Le commentateur des *Voyages de Cartier au Canada* (op. cit., p. 180, note) avec d'autres historiens prétendent qu'il était Iroquois.
4. Arthur Ray. *La Rencontre de deux mondes*. Dans *Histoire générale du Canada*. Montréal, Boréal, 1988, p. 126.
5. Don Gillmor, Pierre Turgeon. *Le Canada. Une histoire populaire*. Montréal, Éditions Fides, 2000, p. 22.
6. A. Beaugrand-Champagne. *Les Anciens Iroquois du Québec*. Dans *Les Cahiers des Dix*. No. 1, 1936, pp. 171 - 199. Architecte, Aristide Beaugrand-Champagne (1876 - 1950) a notamment tracé les plans du Grand Châlet du Mont-Royal. Il s'intéressa à l'histoire de façon approfondie et s'appliqua tout particulièrement à celle des nations amérindiennes. Il a connu une certaine célébrité pour avoir émis une hypothèse sur l'emplacement de la bourgade de Hochelaga. Membre fondateur du Groupe des Dix, il fut vice-président de la Société historique de Montréal durant plus de vingt ans et la Société lui doit notamment d'avoir dessiné sa médaille d'honneur.
7. Louise Dechêne. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris et Montréal, Librairie Plon, 1974, p. 17.

8. A. Beaugrand-Champagne. *Op. cit.* p. 197.
9. Léo-Paul Desrosiers. *Commencements*. Montréal, Éditions de l'A. C.-F., 1939, p.101.
10. A. Beaugrand-Champagne. *Op. cit.*, p. 198.
11. Léo-Paul Desrosiers. *Op. cit.*, p. 120.
12. A. Leblond de Brumath. *Histoire populaire de Montréal*. Montréal, Granger Frères, 1890, p. 55.
13. Esther Lefebvre. *Marie Morin, premier historien de Ville-Marie*. Montréal, Fides, 1959, p. 52.
14. François-Xavier Garneau. *Histoire du Canada français*. Montréal, François Beauval éditeur, 1973, tome 2, p. 55.
15. Les historiens ont longtemps écrit Callières, mais Louis-Hector a toujours omis le «s» dans sa signature (Voir Dict. Biogr du Canada)
16. Lionel Groulx prétend qu'il souffrait d'obésité (*Histoire du Canada français depuis la découverte*. Montréal, Fides, 1960, tome 1, p.141). Il était également atteint de la goutte et «d'une autre incommodité qui l'empêchait de s'asseoir».
17. Lionel Groulx. *Op. cit.* p.145.
18. Gilles Havard. *La Grande Paix de Montréal de 1701*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1992, p. 179. La lecture de cet excellent ouvrage est indispensable pour comprendre l'importance et les enjeux de la Grande Paix de Montréal.

* Texte publié dans le bulletin *Montréal en Tête*, volume 9, No 1, hiver 2001

2. Montréal, juillet - août 1701

Il faut un puissant effort d'imagination et une solide documentation pour reconstituer le Montréal d'il y a trois siècles, petite bourgade fortifiée qui accédait, du 21 juillet au 7 août 1701, au titre de «Capitale de la Paix»¹. Ville-Marie devint alors, en effet, le théâtre de l'un des plus importants événements sinon du fait diplomatique et militaire majeur de l'histoire des colonies nord-américaines.

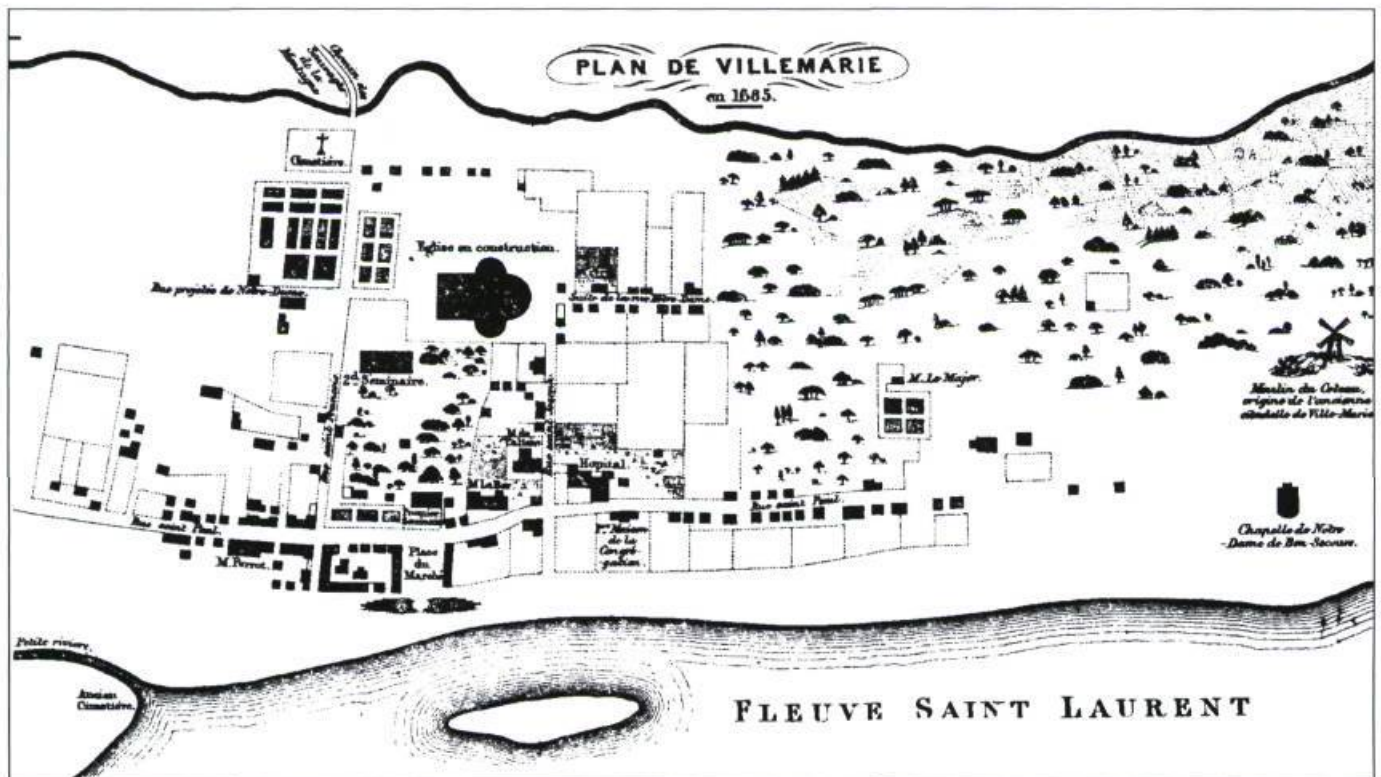
Les pages qui suivent tentent de retrouver les traits caractéristiques de la géographie de notre ville, cinquante-huit ans après sa fondation, et de reconstituer le climat des cérémonies qui ont entouré le célèbre traité.

Montréal en 1701

Le promeneur curieux d'histoire, qui circule dans le Vieux-Port et les rues adjacentes du Vieux-Montréal, se doute bien qu'il foule un lieu historique, mais il ne soupçonne que rarement à quel point les hommes l'ont transformé. Au temps de la Grande Paix, les eaux du fleuve roulaient en bordure du site de l'actuel musée de

Pointe-à-Callière. Vers 1696, durant son mandat comme gouverneur de Montréal (1684-1698), Louis-Hector de Callière y avait construit sa résidence sur les ruines du fort que Maisonneuve avait érigé un demi-siècle plus tôt. Sœur Marie Morin, hospitalière de Saint-Joseph, écrivait en effet, en 1697 : «*La plasse ou fut dressé le saint hostel et dît la premiere messe a servy depuis à bastir la maison du fort de Monsieur de Maisonneuve, sy renommee et qui a supstisté jusqu'an l'année 82 ou 83 qu'on acheva de la démolir, quoy qu'elle ne fut que de bois, et ou est à présent la maison de M. de Callières², notre gouverneur d'aujourd'hui³*».

Un cours d'eau, la petite rivière Saint-Pierre, drainait les terres par un large circuit depuis le versant nord-ouest du Mont-Royal avant de se jeter dans le fleuve entre la Place Royale et le «château» du gouverneur⁴, formant une pointe de terre que l'on désigna, au fil des années, sous le nom de «Pointe-à-Callière»⁵. À peu de distance de la rive, on pouvait voir l'îlot Normandin, aujourd'hui enfoui sous le quai



des Convoyeurs, dans le bassin King-Edward. Du château de Callière, on pénétrait dans Ville-Marie par un ponceau enjambant la petite rivière Saint-Pierre et par une porte pratiquée dans l'enceinte de pieux qui ceinturait la ville. Cette porte se trouvait dans l'axe de la rue Saint-François-Xavier, tracée en 1678 par le sulpicien Dollier de Casson⁶.

Quant à la palissade elle-même, voici comment la décrit Sœur Marie Morin: «Il y (a) présent une manière de ville enclosse de pieux de sedres de 15 ou 16 pieds de haut, planté en terre du bout et par en huit sont ataché les uns aux autres avec des gros clous et chevilles de bois, et cela depuis dix ans. Voila les murailles du Canada pour enfermer les villes. Il y a plusieurs grans portes pour entrer et sortir quy sont fermee tous les soirs par des officiers de guerre que le Roy de France y entretient pour nous défandre sy nos ennemis nous voulais inquieter. Ils ouvres les dites portes le matin a des heures reglee⁷». Ce que confirme le gouverneur de Montréal, Louis-Hector de Callière lui-même, dans une lettre datée du 15 octobre 1698 et citée par Louise Dechêne⁸: «L'enceinte, construite de gros pieux plantés en terre et chevillés les uns aux autres, est percée de cinq portes qui sont gardées et verrouillées chaque soir à des heures réglées, pour la protection des habitants et aussi pour contrôler les allées et venues des Indiens, des soldats, les chargements de marchandises de traite et les arrivages de fourrures».

Érigée à partir de 1687, cette palissade s'étendait sur quelque 2800 mètres. Depuis les environs de l'actuelle Place Jacques-Cartier elle longeait le Saint-Laurent jusqu'à la Place Royale, puis la rive nord de la petite rivière Saint-Pierre jusqu'à la hauteur de l'actuelle rue McGill. Au nord de la rue Saint-Jacques, elle se déroulait plus ou moins parallèlement au ruisseau Saint-Martin⁹. On y trouvait une série de bastions et de courtines qui formaient huit fronts défensifs. En plus des cinq portes mentionnées plus haut, deux poternes donnaient accès à ce périple fortifié¹⁰. Quand il fallait remplacer les pieux ou répondre à l'expansion de l'agglomération, on repoussait les limites de la ville. Entre 1695 et

1700, l'extrémité est de l'enceinte fut déplacée jusqu'aux environs de l'actuelle rue Saint-Claude¹¹.

À l'intérieur du périmètre dessiné par le plan ci-haut mentionné¹², on compte environ 185 bâtiments, y compris l'église paroissiale et le séminaire (Place d'Armes), le monastère des Récollets (à l'extrême ouest, entre les rues Notre-Dame et l'actuelle rue des Récollets), l'Hôtel-Dieu et la maison mère de la Congrégation (dans le quadrilatère compris entre les rues Notre-Dame, Saint-Paul, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, aujourd'hui «Saint-Sulpice»). Tous les immeubles sont distribués en bordure d'une douzaine de rues dont trois, les rues Saint-Jacques, Notre-Dame et Saint-Paul traversent l'enceinte fortifiée dans sa longueur et même au-delà, pour ces deux dernières. Hors les murs, dans le prolongement des rues Notre-Dame et Saint-Paul, jusqu'aux environs de l'actuelle rue Berri, on compte une trentaine de bâtiments dont le monastère des Jésuites, érigé là où se trouve aujourd'hui la Place Vauquelin.

Chaque maison est attenante à un hangar ou une étable où l'on garde des animaux, surtout des porcs. Les rues sont boueuses, encombrées et malpropres. Malgré les ordonnances et les interdits qui se multiplient, les bouchers nettoient leurs étals sur la voie publique, les constructeurs abandonnent leurs matériaux en bordure des rues, les règlements sur les latrines, les ordures et les égouts sont le plus souvent ignorés. «La belle ordonnance en damier qui apparaît sur les cartes est sans cesse compromise par les angles des maisons mal alignées et les boutiques qui empiètent sur la rue»¹³.

La population

Il n'est pas facile de préciser combien de gens vivaient à l'intérieur de ces murs, au moment de la Grande Paix. Selon Paul-André Linteau, «Montréal comptait environ 600 habitants en 1663 et le double, à la fin du siècle»¹⁴. Louise Dechêne rappelle, par ailleurs, que les recensements de cette époque ne distinguent pas les populations urbaines et rurales¹⁵. Un graphique de cette historienne établi d'après ses propres éva-

luations semble toutefois confirmer que l'estimation de quelque 1200 âmes est valable pour la seule ville¹⁶. Elle s'est livrée à une minutieuse analyse du recensement de Montréal de 1715¹⁷. Ce recensement montre que les quinze précédentes années de paix ont davantage stimulé le développement de la campagne et des côtes de l'île que celui de la ville elle-même. L'île compte alors en effet 4700 habitants et le nombre des maisons, dans la ville, n'a pas augmenté de façon notable, passant de quelque 185, en 1695, à environ 200, en 1715. Les statistiques de 1715 vaudraient donc, à peu de choses près, pour l'année 1701. Quoiqu'il en soit, si l'on prend pour acquis le nombre approximatif de 1200 citadins, à l'été de 1701, il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur les catégories sociales qui se partageaient cette agglomération. Louise Dechêne établit la population active de la ville à plus ou moins 650 personnes qu'elle répartit comme suit: 40% dans la catégorie des services (24 ecclésiastiques, 75 religieuses, 35 officiers militaires domiciliés, 14 fonctionnaires, 12 employés subalternes, 4 chirurgiens et une centaine de domestiques). Le commerce forme 20% de l'ensemble avec 25 marchands, 60 voyageurs professionnels et petits boutiquiers, une trentaine d'aubergistes et de cabaretiers, 5 boulangers et bouchers et quelques charretiers. Le quart, soit 25%, œuvrent dans les divers métiers du secteur secondaire comme artisans indépendants ou apprentis: métiers du bâtiment, forgerons, charrons, armuriers, serruriers, cordonniers, tanneurs, tailleurs, couturières, brasseurs, tonneliers, orfèvres, etc. Les manœuvres forment le reste (15%) de cette population active.

Ces gens n'ont que peu de choses en commun avec les premiers Montréalais, ces pionniers qui, autour de Paul de Chomedey et de Jeanne Mance, vivaient en communauté dans l'enceinte du fort. La Société Notre-Dame de Montréal avait acquis l'île, rappelons-le, avant tout pour œuvrer à la conversions des Sauvages et «la Folle Entreprise» fut une épopée mystique marquée de la plus authentique piété. Quand de Maisonneuve créait, en 1663, la Milice de la Saint Vierge, pour sauver la



Ville-Marie au début du 18^e siècle, telle que représentée sur une toile de James Duncan

colonie des attaques iroquoises, il stipulait clairement, dans l'ordonnance de la fondation: «Attendu que Cette Isle Appartient à la Sainte Vierge Nous avons creu devoir Inviter et Exorter ceux qui sont zélés pour son service, de s'unir ensemble par Escouades de sept personnes chacune»¹⁸ ...

Témoin oculaire privilégié, Sœur Marie Morin, hospitalière de l'Hôtel-Dieu et annaliste de sa communauté à temps perdu, a vécu à Montréal de 1662 à 1730. Bien que cloîtrée, elle eut de multiples contacts avec le public par ses fonctions d'infirmière auprès des malades, de dépositaire (économe) et de supérieure de l'Hôtel-Dieu et put ainsi observer de près la croissance et l'évolution de la ville durant 68 ans. Avec un sens aigu de l'observation et dans une écriture d'une inimitable spontanéité, elle trace des premiers Montréalais, un portrait édifiant. Ils vivaient en saints, affirmait-elle, dans une piété et religion envers Dieu telles que sont maintenant les bons religieux. Celui qui n'avait pas entendu la sainte messe un jour de travail passait parmi les autres quasi pour excommunié, à moins qu'il n'eût des raisons et des empêchements aussi forts qu'on en demande aujourd'hui pour s'exempter du péché mortel aux jours de fête et dimanches. Rien ne fermait à clef, tout était ouvert sans jamais rien perdre. Celui qui avait des sur-

plus les partageait avec ses voisins, sans attendre qu'on le lui demande. Quand l'impatience avait fait parler durement à son voisin, on ne se couchait pas sans lui en avoir fait excuse à genoux. On n'entendait jamais parler du vice de l'impureté, qui était en horreur même aux hommes les moins dévots en apparence... «Enfin, c'étoit une image de la primitive Église que ce cher Montréal dans son commencement et progres, c'est à dire pendant 32 ans ou environ». «Mais ce tamps hureux est bien passé, la guerre continuelle des Yroquois aiant obligé notre bon Roy d'envoyer cinq ou six mil hommes soldats et officiers qui ont ruiné la vigne du Seigneur et estably le visce et le péché qui est presque aussi commeun et presant que dans l'ancienne France, même les plus grands crimes, ce qui fait gemir les Jeans de bien, sur tout les missionneres qui ce consommes a prescher et exorter et n'an vois pas grand fruit, regrettant et pleurant avec sanglot ces hureuses annee ou la vertu fleurisset quasy sans travail de leur part.»¹⁹

L'incendie de l'Hôtel-Dieu, le 24 février 1695, a provoqué de beaux élans de générosité, mais certains Montréalais n'ont pas hésité à faire main basse sur des objets que les religieuses avaient sauvés des flammes et qu'elles avaient hâtivement déposés dans la neige. Le gouverneur de

Montréal, M. de Callière, qui n'habitait pas encore son château de la «Pointe», mais une résidence voisine de l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Joseph (aujourd'hui rue Saint-Sulpice), ordonna au soldat qui faisait office de sentinelle de surveiller les articles déposés dans sa cour, notamment des pots et des flacons de la pharmacie (l'apothicaire). Ce qui n'empêcha pas quelques malotrus de se purger copieusement et d'avaler des vomitifs, croyant se régaler de sirops et de liqueurs²⁰. Une dame Coquet, «famme de vertu et d'intelligence» dévouée aux religieuses et n'ayant pas froid aux yeux, n'hésita pas à frapper aux portes, de maison en maison et accompagnée de domestiques, pour récupérer des objets dérobés aux religieuses. Le récit de Sœur Morin laisse toutefois entendre que cette démarche ne fut pas couronnée du succès escompté: «On connut alors qu'on nous avoit soustrait bien des choses qu'on nous avoit envoyé, qui nous aurois fait honneur et plaisir. Notre Seigneur permettant cela afin que nous fussions tout a fait denuee des biens de la terre et du secours des creatures»²¹. Il est donc permis de conclure que la population de Montréal comprenait alors, comme de nos jours, le meilleur et le pire. Ce n'est pas sans une frustration certaine que la trentaine d'aubergistes et de cabaretiers accueillit l'interdiction de la vente de l'alcool durant le congrès de la Grande Paix, promulguée par le gouverneur de Callière en accord avec les chefs amérindiens.

Le traité préliminaire

Au cours de la décennie qui a précédé la Grande Paix, la peur a poussé les habitants à chercher refuge à l'intérieur de l'enceinte fortifiée et, d'autre part, la milice a prélevé un lourd tribut chez les hommes en mesure de porter les armes. Nous avons déjà rappelé un texte de Lahontan confirmant cet abandon de la campagne montréalaise, surtout après le massacre de Lachine, en 1689²². Le retour de Frontenac, la même année et sa politique aussi habile qu'énergique à l'endroit des Indiens ont certes contribué à ramener la confiance dans la population, mais ce n'est qu'à la signature d'un premier traité de paix, le 8

septembre 1700, entre de Callière et plusieurs nations amérindiennes dont les Iroquois, que l'on put s'aventurer sur l'île sans crainte d'être capturé ou scalpé. Successeur de Frontenac comme gouverneur général de la Nouvelle-France depuis avril 1699, de Callière s'est immédiatement activé à concrétiser ce projet de traité de paix. Jusqu'en novembre de la même année, des missionnaires jésuites et des hommes de confiance sont envoyés dans les nations indiennes et « des ambassadeurs iroquois, outaouais, kikapous, pouatamis et autres vinrent tour à tour à Montréal rencontrer le gouverneur »²³. On s'offre des présents, on négocie l'échange de prisonniers de part et d'autre, on discute les clauses du traité.

On imagine bien qu'un tel va-et-vient n'est pas demeuré inaperçu dans la petite communauté montréalaise. On devine encore plus facilement les soupirs de soulagement de la population, à la signature du traité, ce 8 septembre 1700, « au milieu d'un camp militaire de grand appareil »²⁴. Nous ne savons pas si le camp militaire en question fut érigé sur la Place Royale, sur la Pointe-à-Callière ou ailleurs, mais il est certain que cette rencontre solennelle de Callière, flanqué des hautes autorités civiles et ecclésiastiques de Montréal, avec les cinq ambassadeurs iroquois, les huit ambassadeurs des Hurons, des Outaouais, des Abénaquis, des Kikapous, des indigènes chrétiens du Sault-Saint-Louis (Kahnawake) et de la mission de la montagne fit grande impression.

Ce premier traité, qualifié de « préliminaire »²⁵, incita vraisemblablement un certain nombre de colons à retourner sur leurs fermes et amorça une démobilisation des hommes conscrits dans la milice. Robert Rumilly affirme que dès le printemps de 1700, les Sulpiciens, seigneurs de l'île, avaient accordé 19 concessions à la Côte Saint-Michel (aujourd'hui Ville Saint-Laurent)²⁶. Chacun sait que M. de Callière ambitionne d'aller plus avant: il s'active à rallier toutes les nations amérindiennes du continent nord-américain dans un seul traité de paix avec les Français. C'est évidemment la grande question d'actualité, car elle touche à la sécurité et à la prospérité de tous et de chacun. La paix avec les

Indiens ne peut que stimuler la colonisation, le commerce, les explorations. On en discute dans les chaumières, on en commente les étapes dans les boutiques et sur la place publique, on surveille les délégations aux accoutrements bigarrés qui se présentent les unes après les autres chez le gouverneur général, à son château de la pointe dont il est toujours propriétaire, même si sa fonction l'oblige à demeurer officiellement à Québec²⁷. Il avait d'ailleurs exigé que le traité fût signé à Montréal.

Ses ambassadeurs se rendent jusqu'aux Grands Lacs. Ce sont des envoyés qui connaissent les Indiens et parlent leurs langues: des Jésuites dont le Père Jacques Bruyas, des soldats et des aventuriers comme Louis-Thomas Chabert de Joncaire, jadis prisonnier des Iroquois et adopté par eux, Paul Le Moyne de Maricourt, l'un des membres de la célèbre famille Le Moyne, lui aussi jadis adopté par les Iroquois... Ils sont chargés de présents et leur argumentaire est soigneusement mis au point: la volonté des Anglais d'Albany de faire des Indiens des sujets britanniques, les malheureuses conséquences de la poursuite de la guerre, les avantages de la paix, la menace de représailles des armées françaises. Au fil des semaines et des mois, il devient de plus en plus certain que cette offensive diplomatique de grande envergure sera couronnée de succès. On amorce les pourparlers pour la tenue d'un grand congrès à l'été de 1701, on en précise les dates (de la fin de juillet au début d'août) et l'on s'atèle fébrilement à le préparer.

La foire aux fourrures

L'événement devait revêtir une singulière importance. Non seulement en raison du nombre des délégués, qui doubleraient, du coup, la population de Montréal; non seulement en raison de l'apparat dont le gouverneur général avait résolu d'entourer la signature du traité de paix, mais également du fait que la cérémonie coïnciderait avec une importante foire de pelleteries. Depuis un bon moment, les comptoirs de Montréal n'avaient pas connu une telle fièvre. Les guerres iroquoises et la concurrence agressive des Anglais d'Albany, les coureurs de bois qui vont maintenant traiter avec les

Indiens dans leurs territoires et la construction de forts et de postes de traite dans la région des Grands Lacs où les trappeurs peuvent plus commodément porter leurs fourrures ont fait perdre à Montréal la place privilégiée qu'elle a longtemps détenue, mais les foires demeurent quand même des déploiements fort courus. Près de 500 Indiens s'y trouvent en 1690²⁸. Sœur Marie Morin, en 1697, mettait en relief, à sa façon spontanée, cette activité commerciale de Montréal: « *Il y a une plasse grande et spacieuse dans la ville où les marchands dressent des boutiques plusieurs fois l'année pour traiter avec les Sauvages qui sont quelques fois 4 et 5 cens à la fois, ce qui est si recreatif à voir que grand nombre de personnes viennent de 60 lieues loin pour voir ces sortes de foires* »²⁹.

Cette fois, les Indiens venaient discuter de paix, mais dans des canots chargés de peaux dont ils espéraient tirer le meilleur profit. Ils arrivèrent par petits groupes, vers la fin de juillet et érigèrent leurs cabanes sur la bande de terre qui s'étendait entre l'enceinte de pieux et le fleuve³⁰. Ce terrain avait jadis été utilisé comme pâturage communal, mais les Sulpiciens le louaient désormais aux marchands pour les foires de pelleteries.

Dans l'ensemble, cette foire se déroula sans trop de heurts. La proximité de guerriers qui se vouaient une haine mortelle peu de temps auparavant créait une situation délicate, mais l'habileté de Callière et de ses adjoints réussit à maintenir un climat de fête. Une certaine jalousie se manifesta quand on vit Maricourt loger chez lui des Iroquois, mais on expliqua qu'il devait cet honneur à la nation qui l'avait jadis adopté. Le commerce des fourrures suscita des récriminations. Les Français estimaient que beaucoup de ces peaux n'étaient pas de bonne qualité et les Indiens se plaignaient de la cherté des marchandises par rapport aux prix des Anglais d'Albany.

En réalité, comme le souligne Gilles Havard³¹, deux logiques commerciales se heurtaient alors sous les murs de Montréal: les Européens étaient soumis à la loi de l'offre et de la demande ainsi qu'aux impératifs du profit. De leur côté, les Indiens, cons-

cients d'offrir aux Français une paix dont ils avaient besoin autant qu'eux-mêmes réclamaient la générosité, la réciprocité, le don même. Fort habiles dans l'art de négociier, ils faisaient valoir, non sans ironie, qu'ils s'attendaient à plus de considération du fait qu'ils n'étaient pas allé offrir leurs fourrures aux Anglais, qui les leur achetaient à meilleur compte. Ils laissaient subtilement entendre que bon nombre d'entre eux pourraient être tentés de se rendre à Albany plutôt qu'à Montréal.

Callière dut intervenir personnellement, car il n'ignorait pas les conséquences politiques de cette activité commerciale. Il promit aux Indiens de convaincre les marchands d'abaisser leurs prix et se montra, pour sa part, aussi généreux que possible envers les délégations qu'il recevait à tour de rôle. Entre le 23 juillet et le 7 août, il reçut effectivement des délégués amérindiens chaque jour, discuta des conditions de la paix, échangea avec eux des colliers de perle, les gratifia d'autres présents, fuma le calumet de paix, partagea leurs festins...

Une épidémie parmi les délégués créa une tension qui incita de Callière à hâter la conclusion de la paix. La mort soudaine du chef huron Kondiaronk, lui-même atteint de ce « rhume », fit une forte impression parmi les délégués et contribua sans doute à consolider la volonté de paix qui animait les délégués. Le guerrier retors dont les manigances et les ruses ont été évoquées dans un précédent article³² était devenu un ardent partisan de la paix. Il avait reçu le baptême et mettait désormais son prestige et sa puissante éloquence au service des Français. Ses ferventes recom-

mandations en faveur de la réconciliation, la soudaineté de sa mort et la solennité de ses funérailles, le 3 août, ont marqué les premiers jours de ce mois. La Grande Paix serait signée le lendemain.

Le Grand Congrès

Même loin de Versailles, de Callière était résolu à entourer cette cérémonie de tout le faste louis-quatorzien que lui permettaient ses moyens. « Une vaste enceinte, garnie de gradins, avait été élevée dans la plaine, sous les murs de la ville. Les sol-

les peuples depuis la Baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique³³. » Il n'est pas sans intérêt de tenter de compléter cette sobre description de l'historien Garneau.

En premier lieu, où doit-on situer cette vaste enceinte, sous les murs de la ville? Gilles Havard³⁴ évoque « Une grande plaine entre la cité et le fleuve ». Leblond de Brumath³⁵, pour sa part, se contente de préciser qu'il s'agissait d'une vaste enceinte érigée « dans la plaine qui s'étendait auprès de Montréal ». Le Congrès n'a donc pu se tenir sur la Place Royale,

comme l'affirment volontiers des guides et des brochures touristiques et comme le laissent supposer les signatures gravées dans la pierre à cet endroit. Trop exigüe pour un tel déploiement, la Place se trouvait en outre à l'intérieur des murs. Si de Callière invita les chefs à venir parapher le traité sur cette Place Royale, au centre névralgique de la



La Grande Paix de 1701, telle qu'illustrée par Francis Back sur ce timbre-poste émis par la Société canadienne des postes pour souligner le 300^e anniversaire du Traité.

dats furent rangés à l'entour, et treize cents sauvages vinrent s'y asseoir dans l'ordre qui leur avait été indiqué. (...) Cette nombreuse assemblée offrait le spectacle le plus varié et le plus bizarre par l'étrangeté des costumes et la diversité des idiomes. Le gouverneur occupait une place d'où il pouvait être vu et entendu de tout le monde. Trente-huit députés vinrent signer le traité définitif auquel Callière ajouta une trentième signature au nom du grand Ononchio, le roi de France. Un Te Deum fut ensuite chanté. Un festin, des salves d'artillerie, des feux de joie terminèrent une solennité qui assurait la paix de l'Amérique septentrionale et ensevelissait dans le sein de la terre cette hache de guerre qui, depuis tant d'années, toujours levée et toujours sanglante, avait tenu dans l'effroi tous

cités, ce ne fut probablement que pour une cérémonie symbolique ajoutant à la solennité de l'événement.

Il est par ailleurs difficile de situer cette « grande plaine » sur la bande de terrain qui longe le fleuve, à l'extérieur des murs. La plupart des 1300 délégués autochtones y avaient établi leur camp et c'est également là que les marchands montréalais avaient installé leurs échoppes. Pour E.-Z. Massicotte, cette plaine s'étendait « quelque part à l'ouest de la rue McGill³⁶ ». Entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame, le mur de la ville suivait à peu près le parcours actuel de cette rue et dans ce secteur, cerné par les rivières Saint-Pierre et Saint-Martin, les Sulpiciens avaient accordé aux Montréalais un vaste terrain pour le pâturage des bêtes, en

échange de celui que Maisonneuve leur avait jadis concédé en bordure du fleuve.

Quant à «l'enceinte garnie de gradins» dont parle Garneau, les descriptions des historiens sont plus détaillées. Massicotte mentionne que «l'on érigea une double enceinte avec entre-deux de six pieds» au bout de laquelle on monta «une estrade couverte, presque carrée, pour les dames et le beau monde de la ville». S'appuyant sur les récits de Charlevoix et de La Potherie, Havard avance des chiffres: l'enceinte en question avait 43 mètres de long et 24 de large. «L'entre-deux» mentionné par Massicotte consistait en une allée de neuf mètres de largeur formée de branches d'arbres de chaque côté et ceinturant l'enceinte. Gilles Havard précise, de plus, que «l'estrade couverte» était «une salle longue de dix mètres, presque carrée, pourvue de gradins et que l'on couvrit de feuilles». Priront place sur cet estrade les belles dames, les gentilshommes et autres notables dont les ecclésiastiques sulpiciens, jésuites et récollets.

De Callière avait voulu profiter du climat de paix qui s'était développé durant les discussions préliminaires et du momentum créé par la mort et les funérailles grandioses de Kondiaronk pour accélérer la signature du traité avec toute la solennité possible. La cérémonie eut lieu dès le lendemain des funérailles, le 4 août. «Peut-être quatre mille personnes³⁷» se trouvèrent rassemblées dans l'arène (l'enceinte). La majorité des colons de l'île avaient tout lâché pour assister à ce spectacle qui marquera la fin d'une époque de terreur³⁸.

Les quelque mille trois cents représentants amérindiens sont rassemblés «en très bel ordre», la plupart assis à même le sol, fumant paisiblement le calumet. En face d'eux et bien en évidence, les plénipotentiaires de France, le gouverneur général de Callière, l'intendant Champigny, le gouverneur de Montréal Vaudreuil accompagnés d'officiers de l'état-major, des scribes et des interprètes. Tous avaient revêtu leurs plus beaux atours: le petit peuple en costume du dimanche, les dames dans leurs plus belles toilettes, le gouverneur général et sa suite sous leurs plus belles perruques

et dans leurs habits d'apparat auxquels étaient accrochées toutes leurs décorations, écussons et médailles. Les Amérindiens avaient également déployé leur créativité pour n'avoir rien à envier aux visages pâles. Figures peintes, têtes garnies de plumes multicolores, costumes des plus excentriques. Tel chef s'était coiffé d'une tête de bœuf ornée de ses cornes, tel autre avait arrangé ses cheveux en forme de coq, un autre s'était affublé d'une vieille perruque obtenue des Français qu'il s'efforçait de porter noblement³⁹.

Ces étrangetés ne furent pas sans provoquer des éclats d'une hilarité incontrôlable de la part de la population et même des dignitaires français, mais le climat était à la détente et à la joie. Ces fous rires furent plutôt vus comme des applaudissements et des manifestations d'admiration. Au cours des jours suivants, les délégations plièrent bagage une à une, mais jusqu'au 7 août, de Callière continua de recevoir les ambassades pour discuter de la neutralité de leur nation, de l'échange des prisonniers, etc.

Il n'est donc pas sans importance de rappeler, une fois de plus, l'ampleur de l'événement qui réunissait, ces jours-là, à Montréal, autour du gouverneur général de la Nouvelle-France et dans une même volonté de paix, les nations d'un immense territoire qui s'étendait du bassin de la Baie James aux Grands Lacs et au Mississipi. Tous, acteurs comme spectateurs, étaient pleinement conscients de la portée historique de ces journées inoubliables. Il faut également insister sur le fait que Louis-Hector de Callière s'est plié, tout au long des négociations comme dans le déroulement du congrès, à l'étiquette fort élaborée de la diplomatie amérindienne. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur cette facette originale de la Grande Paix de Montréal.

Notes et références :

1. L'expression est de Gilles Havard, dans *La Grande Paix de Montréal de 1701*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1992, p. 129.
2. Dans un précédent article, nous avons signalé que de Callière a toujours omis le «s» dans sa signature.

3. Marie Morin. *Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Édition critique par Ghislaine Legendre. Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 53.
4. Vers son embouchure la rivière suivait le tracé de l'actuelle Place d'Youville jusqu'à la rue de la Commune. Elle a été canalisée vers les années 1830, quand les syndics de l'église Notre-Dame décidèrent d'aménager un marché sur la Place d'Youville pour desservir la population locale. (*Les rues de Montréal. Répertoire historique*. Montréal, Éditions du Méridien, 1995, p. 505)
5. E.-Z. Massicotte, (*L'histoire du château de M. de Callières*, dans *Les Cahiers des Dix*, No 5, Montréal, 1940, p. 183) précise que vers 1723, on commença à désigner l'endroit «Pointe du Château Callières», puis «Pointe-à-Callières».
6. Jean-Claude Robert. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global, Éditions Libre Expression, 1994, p. 32. Voir également l'excellente brochure publiée par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, sous le titre *Sur les pas de Marguerite Bourgeoys* (*Montréal en Tête*, vol. 8, No 2, printemps-été 2000, p. 15). On y trouve notamment un plan du Vieux-Montréal actuel superposé à celui de Ville-Marie, vers 1695. Cette brochure est disponible à la librairie du Musée Marguerite-Bourgeoys, attenante à la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.
7. Sœur Marie Morin. *Op. cit.*, p. 22.
8. Louise Dechêne. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris et Montréal, Librairie Plon, 1974, p. 361.
9. Ce cours d'eau coulait vers l'ouest, à peu près dans l'axe de la rue Saint-Antoine et se déversait dans la rivière Saint-Pierre.
10. À partir de 1716, la palissade de pieux de cèdre sera remplacée par un mur de maçonnerie construit d'après les plans et sous la direction de l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry. Phyllis Lambert et Allan Stewart. *Montréal, ville fortifiée au XVIII^e siècle*. Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 1992, pp. 20. Des vestiges de cette muraille sont visibles sur le Champ de Mars, à l'arrière de l'ancien Palais de Justice.
11. Phyllis Lambert et Allan Stewart. *Op. cit.* p. 21.
12. Voir note 6. Sœur Marie Morin (*Op. cit.*, p. 23) écrit, vers 1697: «aujourdhy il y en a plus de deux cens de bonnes (maisons), faites de murailles, qui sont enfermées dans la ville susdite»... Sœur Morin, comme en d'autres endroits de ses annales, ne donne ici qu'une approximation.
13. Louise Dechêne. *Op. cit.*, p. 363.
14. Paul-André Linteau. *Brève histoire de Montréal*. Montréal, Boréal, 1992, p. 41.

15. *Op. cit.*, p. 121.
16. *Ibid.*, p. 497.
17. Louise Dechêne, *Op. cit.*, p. 374 ss.
18. Gustave Lanctôt, *Montréal sous Maison-neuve 1642-1665*. Montréal, Beauchemin, 1966, p. 266.
19. Sœur Marie Morin, *Op. cit.*, pp. 96, 97.
20. *Ibid.* p. 240.
21. *Ibid.* p. 252.
22. *Montréal en Tête*, Vol. 9, No 1, hiver 2001, p. 13.
23. Camille Bertrand, *Histoire de Montréal*, tome 1. Montréal, Beauchemin, 1935, p. 184.
24. *Ibid.*, pp. 184, 185.
25. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada français*. Tome 2. Montréal, François Beauval, éditeur, 1973, p. 114. Jacques Lacoursière (*Histoire populaire du Québec*, tome 1, Sillery, Septentrion, 1995, p. 184) cite des extraits de discours à l'éloquence ampoulée et imagée déployée en cette occasion par un chef indien et par de Callière.
26. Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 1. Montréal, Fides, 1970, pp. 283, 284.
27. E.-Z. Massicotte, *Article cité*, pp. 181 ss.
28. Louise Dechêne, *Op. cit.*, p. 31.
29. Sœur Marie Morin, *Op. cit.*, p. 21.
30. «D'après un document des archives judiciaires de Montréal, en date du 5 août 1678, la traite avec les sauvages se faisait dans la commune à l'ouest de la pointe Callières (sic) où les habitants qui en avaient le permis dressaient des boutiques volantes pour y déposer les effets qu'ils voulaient échanger.» Æ. Fauteux, E. Z. Massicotte, C. Bertrand, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, 1921, p. 25.
31. *Op. cit.*, p. 142.
32. *Montréal en Tête*, volume 9, No 1, hiver 2001, p. 12.
33. F.-X. Garneau, *Op. cit.*, p. 114.
34. *Op. cit.*, p. 149.
35. *Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*. Montréal, Granger Frères, 1890, p. 187.
36. Article cité, p. 188.
37. Gilles Havard, *Op. cit.*, p. 149.
38. Robert Rumilly, *Op. cit.*, p. 281.
39. Kathleen Jenkins, *Montreal, Island City of the St. Lawrence*. New York, Doubleday & Co., 1966, p. 100.

* Texte publié dans le bulletin *Montréal en Tête*, volume 9, No 2, printemps 2001

3. Louis-Hector de Callière (1646-1703), artisan de la Grande Paix

Il aura vraisemblablement fallu attendre ce début du troisième millénaire pour situer à leur juste place dans notre histoire la Grande Paix de 1701 ainsi que celui qui en fut le principal artisan. La plupart des auteurs de nos traditionnels manuels d'Histoire du Canada ont en effet traité cet événement comme un épiphénomène, sinon comme un fait divers, voire un épisode de la petite histoire de Montréal. Quand ils rappellent le nom de Callière, ils n'accordent ordinairement que quelques lignes aux cinq années de son gouvernement comme gouverneur général de la Nouvelle-France.

La volumineuse *Histoire du Québec* publié sous la direction de Jean Hamelin ne se permet qu'une furtive allusion à ce traité de paix et ne mentionne nulle part le nom de Callière. Dans la magistrale *Histoire générale du Canada* dont l'édition française fut publiée sous la direction de Paul-André Linteau, Christopher Moore met bien en relief l'importance politique du traité de paix (p. 119), mais il passe également sous silence le nom de Callière. Groulx range ce dernier, il est vrai, parmi «les plus grands esprits de la colonie» (p. 119), mais à propos de la Grande Paix, qu'il expédie en trois lignes, il affirme que Callière n'a fait que «recueillir le bénéfice de l'heureux dénouement» (p. 144) des négociations entreprises par Frontenac. Le *Précis d'histoire du Canada* qu'ont potassé des générations d'étudiants du cours classique, se borne à signaler, sans mentionner Callière, «que la guerre contre les Iroquois ne se termine qu'en 1700 (sic) par la grande assemblée de Montréal» (p. 61). Marcel Trudel rappelle, mais sans insister, «la paix générale signée à Montréal en 1701 entre les Amérindiens des Grands Lacs» (p. 78). Cette liste pourrait facilement s'allonger. L'importance de l'événement n'avait pourtant pas échappé à F.-X. Garneau: «Nos historiens n'ont pas assez apprécié les conséquences de ce grand acte, qui nous donna une influence considérable sur toutes les

nations indigènes, en établissant entre elles et nous une espèce de droit international. La politique française éleva en quelques jours des barrières qui subsistèrent un demi-siècle, et qui n'auraient jamais été renversées si la France avait eu, en 1755, les vaisseaux et les habiles officiers de mer qui assurèrent le triomphe de la révolution américaine vingt ans après» (II, p. 149).

Il ne semble pas que le premier, de même que le deuxième centenaire de la Grande Paix aient donné lieu à des célébrations particulières. En 1801, un demi-siècle après la Conquête, les nouveaux maîtres de la colonie n'étaient guère enclins à célébrer les hauts faits du régime précédent, les eussent-ils même connus. Ceux de nos compatriotes qui émergeaient lentement de l'anonymat, à la faveur de la Constitution de 1791, étaient absorbés par des préoccupations politiques et sociales qui engendreraient la bourgeoisie et le nationalisme canadien-français. Un siècle plus tard, la Grande Paix n'a guère trouvé plus d'échos, semble-t-il. Les journaux du temps ne paraissent pas avoir rapporté quelque cérémonie commémorative que ce soit. Quant à la Société historique de Montréal, le seul organisme, à cette époque, en mesure de promouvoir une telle célébration, elle perdait, en 1901, celui qui en avait été le président durant 42 ans, l'abbé Hospice-Anthelme Verreault. Les procès-verbaux de cette année ont mystérieusement disparu des archives, mais il est permis de supposer qu'outre les bouleversements internes causés par ce départ, l'ignorance et l'indifférence avaient creusé un profond fossé (qui n'est toujours pas comblé) entre la population blanche et celle que l'on qualifiait communément de «sauvage». L'année 2001 aura donc marqué un progrès par rapport aux siècles précédents, même si les fêtes de ce tricentenaire n'auront pas trouvé dans l'opinion les résonances et les réponses que les organisateurs ont sans doute souhaitées.

Pour notre part, après avoir tenté, dans un premier article¹, de situer les enjeux de ce chef-d'œuvre de diplomatie et, dans un deuxième², de retrouver Montréal en 1701, nous nous efforcerons d'esquisser le profil de l'homme considéré aujourd'hui comme le principal artisan de cette paix qui devait assurer l'avenir de la colonie.

Le troisième gouverneur de Montréal

Celui qui devait terminer sa carrière comme le douzième successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France est né en Normandie d'une famille originaire d'Angoulême et ennoblie depuis la fin du 15^e siècle. Son père, Jacques, militaire de carrière, accéda au rang de maréchal de camp dans l'armée du roi et fut nommé, en 1644, deux ans avant la naissance de Louis-Hector³, gouverneur de la ville de Cherbourg. Homme cultivé, il publia plusieurs livres et fut l'un des fondateurs de l'Académie de Caen.

Louis-Hector eut deux sœurs et un frère aîné, François, qui héritera du titre de marquis. Il fit carrière dans le corps diplomatique, joua un rôle important dans les négociations du traité de Ryswick, fut élu à l'Académie française, devint l'un des quatre secrétaires de Louis XIV et, en 1701, fut choisi «le secrétaire qui avait la plume»: il imitait parfaitement l'écriture du roi et ce dernier lui reconnaissait le talent d'exprimer parfaitement sa pensée.

À l'âge de 18 ans, Louis-Hector choisit la carrière des armes. Il ne semble pas avoir partagé l'attrait de son père et de son frère pour les belles-lettres, mais il était doué d'une vive intelligence et la vie militaire lui inculqua un rigoureux sens de la discipline et de l'ordre de même que l'habitude du commandement. En 1684, âgé de 38 ans et célibataire, il est capitaine quand le roi le nomme gouverneur de Montréal, de préférence à Charles Le Moyne, qui convoitait ce poste (Rumilly, p. 223). Il remplaçait François-M. Perrot, qui avait lui-même succédé à Chomedey de Maisonneuve, en 1669. La position de son frère à la cour a pu aider, auprès des Sulpiciens, seigneurs de Montréal, à faire agréer ce choix du roi. On peut toutefois

s'interroger sur les motifs qui ont poussé Louis-Hector à s'exiler dans une petite bourgade de 500 habitants sur une île perdue au milieu des forêts canadiennes: se couvrir de gloire à la guerre contre les Iro-



Louis-Hector de Callière

quois et mériter d'autres galons? Espérer accéder un jour au prestigieux poste de gouverneur général de la Nouvelle-France? Doit-on simplement affirmer, avec Jean Bruchési (p. 169) que ses qualités le désignaient pour ce poste périlleux? Il semble cependant certain, comme la suite le démontrera, qu'il n'a pas cherché à venir s'enrichir, comme tant d'autres, par la traite des fourrures.

De Callière débarque à Québec en septembre de 1684. Il a fait la traversée sur un navire de la marine royale, avec quatre compagnies (200 soldats) et leurs officiers ainsi que deux compagnons de voyage, explorateurs expérimentés: Henri de Tonty et le Sieur de La Forest (Leclerc, p. 29). Ces gens étaient associés à Cavalier de La Salle et possédaient une solide connaissance du pays, des Amérindiens, de leurs guerres et de leurs rituels diplomatiques, des coulisses du gouvernement de la colonie, de la vie à Ville-Marie, etc. Au cours des longues semaines de la traversée de l'Atlantique, Callière a interrogé ces compagnons de voyage. Il a soigneusement noté les observations qu'il a retenues de ses conversations et les a comparées aux notes

qu'il avait consignées avant son départ, comme font tous les fonctionnaires avant d'assumer de nouvelles responsabilités.

En mettant pied à terre, les voyageurs apprennent le honteux traité que La Barre vient de conclure avec les Iroquois. Une expédition mal conduite contre ces derniers avait mené les troupes françaises décimées par la maladie et le manque de vivres dans une petite baie au sud du lac Ontario qui portera désormais le nom de l'Anse de la Famine. Forcé de négocier avec des ennemis qui voient à quel degré de faiblesse et de dénuement ses troupes sont réduites, La Barre a accepté une paix déshonorante en livrant notamment à la vengeance iroquoise la nation des Illinois, alliée des Français. (Garneau I, p. 365). La Forest et Tonty, qui doivent se rendre dans la région des Grands Lacs et la vallée du Mississippi, mesurent les difficultés que ce traité leur causera et ne se privent pas de s'en plaindre. Pour cette énorme bourde, qui couronne trois années d'une administration médiocre et maladroite, La Barre, alors âgé de 62 ans et plein d'infirmités, fut révoqué et les clauses de son traité dénoncées par Versailles en dépit de ses efforts pour se justifier. Anxieux de se rendre au plus tôt à son poste de Ville-Marie, de Callière doit auparavant se présenter à ce gouverneur général. Au cours des quelques mois qui suivent, il révèle les principaux traits de sa personnalité: intelligence, diplomatie, efficacité et droiture.

Le gouverneur de Montréal partageait l'indépendance juridique des seigneurs et propriétaires de l'île. Gustave Lanctôt (p. 56,57) cite un document qui «établit nettement que Montréal possédait une autonomie qui l'égalait pratiquement à Québec» et il affirme que Montréal traitait avec Québec «de puissance à puissance, sur un pied de complète égalité». Les gouverneurs généraux de la Nouvelle-France acceptaient mal cette autonomie et tentèrent par tous les moyens de soumettre les gouverneurs de Montréal à leur autorité. De Maisonneuve (1642-1669) et Perrot (1669-1684) ont dû défendre, parfois âprement, leurs prérogatives. La rivalité entre Québec et Montréal ne date donc pas d'hier.

Conciliant les instructions qu'il a reçues du ministre avec les conversations qu'il a eues au cours de la traversée et ce qu'il apprend en arrivant à Québec sur l'état de la colonie vis-à-vis des Iroquois, de Callière nuance les modalités de cette autonomie. D'une part, Ville-Marie n'est plus «la folle entreprise» missionnaire lancée il y a 42 ans par un groupe de mystiques. Ce bourg d'environ 500 habitants est un important centre de traite, la plaque tournante des explorations vers l'ouest et le golfe du Mexique et un cantonnement militaire. D'autre part, après une douzaine d'années d'une paix qui leur a été imposée en 1667, les Iroquois ont recommencé leurs escarmouches contre la colonie, irrités par les maladresses et les hésitations de La Barre, soudoyés et armés par les Anglais d'Albany. Montréal est à l'avant-poste des attaques iroquoises. Callière comprend rapidement la futilité des querelles de juridiction en pareilles circonstances. Officier



Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, gouverneur de la Nouvelle-France de 1682 à 1685

d'expérience, il juge que le salut de la colonie passe avant tout par la cohésion des forces et l'unité de commandement. Ses conversations avec La Barre, avant de se rendre à Montréal, ne peuvent être interprétées autrement. Le gouverneur général fut «impressionné par son expérience, sa prudence, son habileté» (Zoltvany, p. 118).

Il gagne d'autant plus rapidement la confiance de Denonville, successeur de

La Barre, qu'il s'est rapidement adapté au style et aux méthodes de la guerre d'escarmouches contre les Iroquois. Après l'avoir vu à l'œuvre comme commandant de son avant-garde, durant l'expédition de 1685 en territoire iroquois, Denonville fut convaincu que cet officier possédait les qualités pour faire face aux difficultés que devait affronter le Canada. Il écrivit à Seigneley, ministre des colonies et de la marine, qu'il le considérait comme le militaire le plus compétent du pays (Zoltvany, p. 118) et obtint qu'il fut nommé «lieutenant-général», une commission qui faisait



Le marquis Jacques Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France de 1685 à 1689.

de Callière le commandant des forces armées de toute la Nouvelle-France en l'absence du gouverneur général. Pour sa part, Denonville étendit la juridiction du gouverneur de Montréal aux deux rives du Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre.

Le militaire et l'administrateur

De Callière se préoccupa davantage des questions militaires et de la politique générale de la Nouvelle-France (Bertrand, p. 143), bien qu'il n'ait pas négligé ses fonctions de gouverneur de Montréal. Sitôt en poste à Montréal, il invita Denonville à venir l'installer officiellement, fit construire une palissade de troncs d'arbres autour de la ville⁴ (Rumilly, p. 226), promulgua des règlements sévères sur la sécurité de la population et fit savoir clairement qu'il n'accepterait aucun compromis sur la dis-

cipline. Fort de sa juridiction sur les seigneuries à l'extérieur de Montréal, il fit construire partout des forts et des fortins où les habitants pouvaient se réfugier en cas de danger (Roy, p. 91).

Les historiens s'accordent à louer la bravoure et la sûreté de jugement du gouverneur de Montréal, mais l'on sait peu de choses sur son appréciation des faits et gestes de Denonville (1685-1689). Que pensa-t-il de la «trahison» du fort Frontenac en 1687, qui mena 36 Iroquois en France (Leclerc, p. 194), condamnés aux galères du roi? Quelles leçons tira-t-il de la campagne de cet été 1687 contre les Tsonnontouans, des féroces représailles exercées par ces derniers, deux mois plus tard? Quelles furent ses réactions durant les pourparlers de paix qui suivirent et la diabolique ruse de Kondiaronk, frustré d'avoir été tenu à l'écart des négociations? Soldat discipliné, il ne discutait pas les ordres de ses supérieurs, mais sa vive intelligence et sa droiture de jugement lui faisaient voir les erreurs de stratégie ou de tactique à l'origine de ces ordres et son instinct de diplomate lui dictait la prudence de sa conduite. Il est certain que Denonville ne lui retira jamais sa confiance. En 1687, quand le roi envoya le marquis de Vaudreuil pour commander les troupes de la colonie, Denonville obtint que ce commandement fût partagé: de Callière serait à la tête des compagnies régulières et de la milice et Vaudreuil commanderait à la Marine (Leclerc, p. 103). Les rapports entre Callière et Vaudreuil ne seront jamais cordiaux (Rumilly, p. 279).

Sur la conduite de la guerre contre les Iroquois, il a lucidement tiré les conclusions qui s'imposaient des piètres résultats des campagnes de Denonville. Dès février 1685, moins de six mois après être entré en fonction, il avait acquis la conviction que la paix avec les Cinq Nations ne serait possible qu'après l'élimination des Anglais d'Albany et de New York (Rumilly, p. 228). Non seulement ces derniers fournissaient-ils les Iroquois en armes à feu et achetaient-ils leurs fourrures aux prix les plus élevés, mais ils les incitaient à la guerre contre les Français, se prétendaient maîtres de leurs territoires et déclaraient

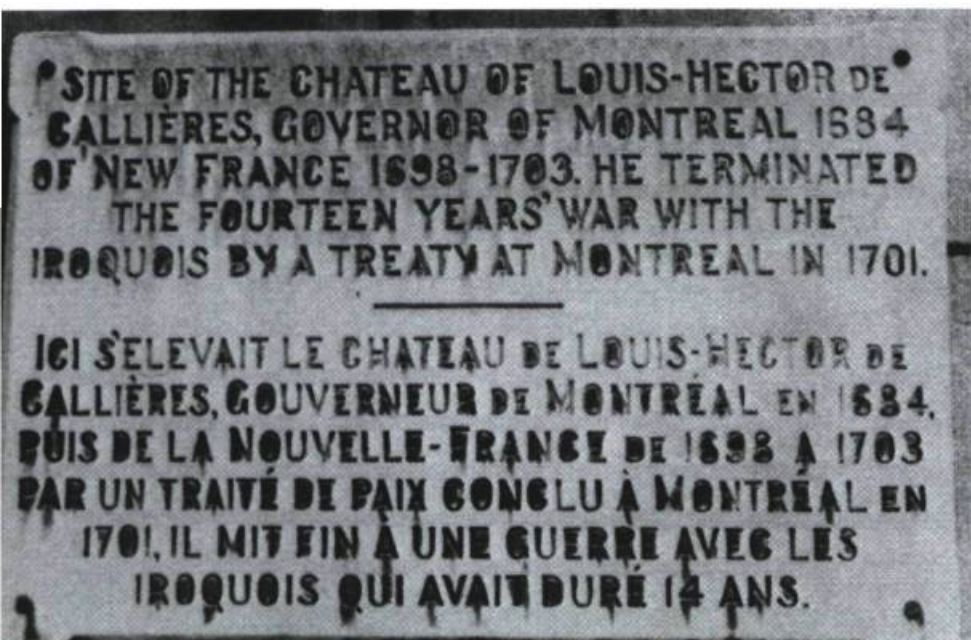
les Iroquois sujets de sa Majesté britannique. Quand il jugea le moment favorable, de Callière soumit un plan pour la conquête d'Albany et de New York à Denonville qui l'approuva et délégua même de Callière en France pour le soumettre au roi et le lui faire approuver. En gros, ce plan prévoyait qu'avec deux frégates qui bloqueraient le port et bombarderaient New York ainsi que 2000 hommes qui s'avanceraient à partir de Montréal, ces deux villes seraient facilement enlevées et l'immense territoire qu'elles contrôlaient deviendrait territoire français. De Callière s'embarqua à l'automne de 1688 et, au début de 1689 (Zoltvany, p. 118), fit approuver son plan par le roi qui lui promit les crédits nécessaires et décida même de le nommer gouverneur de ces deux villes conquises. Il ren-

et sans doute aussi le patronage de son frère François lui attirant le respect et la confiance de Frontenac, qui a appris à le mieux connaître au cours de la traversée. Les rapports entre les deux hommes seront empreints de respect sinon de cordialité. Callière trouvera le moyen de s'entendre avec le colérique et irascible gouverneur qui s'est brouillé avec à peu près tout son entourage. Il n'est pas dupe des procédés de Frontenac, pressé de s'enrichir du commerce des fourrures et de la vente de l'eau-de-vie aux Indiens, mais une fois encore, le soldat discipliné et le diplomate en lui prendront le pas sur toutes autres considérations. Frontenac réclamera du ministre les fonds qui permettront à Callière de construire sa résidence, son «château», sur la pointe de terre qui porte aujourd'hui son

et les Pays-Bas, Louis XIV décidera de ne pas donner suite au projet de conquérir Albany et New York. Mais avant que cette décision ne lui soit communiquée, Frontenac autorise quelques incursions des forces combinées canadiennes et indiennes alliées contre des établissements de la Nouvelle-Angleterre. Ces raids d'une cruauté parfois révoltante provoquent la rage des Anglais qui jurent de détruire la Nouvelle-France. Après avoir conquis l'Acadie, Phipps tente en vain d'investir Québec, à l'automne de 1690. De Callière, avec ses troupes, s'est porté à la défense de la capitale.

Quant au second objectif, Frontenac entreprend d'abord des négociations avec les Cinq Nations, malgré les réticences de Callière (Zoltvany, p. 119), qui possède toujours sa commission de lieutenant-général. Il estime en effet et l'avenir lui donnera raison, que les Iroquois ne négocient pas de bonne foi. Ils ne veulent que gagner du temps pour amasser des fourrures, les échanger aux Anglais contre des armes, refaire leurs forces, neutraliser les tribus alliées des Français et se lancer dans un combat à finir contre la Nouvelle-France. Frontenac se rend finalement aux arguments de Callière. Il envoie d'abord une expédition faire des ravages au pays des Agniers et, à l'été de 1696, à la tête de 2000 hommes et en compagnie de ses principaux officiers dont Callière, il se rend au sud du lac Ontario saccager les territoires des Onneiouts et des Tsonontouans, portant ainsi «un rude coup au moral des Iroquois» (Zoltvany, p. 119). Cet acte de force a des résultats bénéfiques: les nations amérindiennes alliées des Français reprennent confiance (C'est en ce temps-là que Kondiaronk reçoit le baptême), les Iroquois deviennent moins arrogants et la crainte de nouvelles représailles les rend plus conciliants durant les négociations.

En février 1698, des délégués anglais d'Albany apportent à Frontenac la nouvelle du traité de Ryswick, signé en septembre 1697. Cette paix mettait fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en Europe et, de ce côté-ci de l'Atlantique, reconnaissait comme possessions françaises le bassin des Grands Lacs, la vallée du Mississipi,



trait au pays le 15 octobre 1689 (Roy, p. 93), en compagnie de Frontenac (Rumilly, p. 239), qui ramenait les survivants du groupe d'Iroquois condamnés aux galères par Denonville. Le gouverneur de Montréal était donc absent au moment du massacre de Lachine et des autres sanglantes incursions iroquoises autour de Montréal. Rappelé en France et peut-être parce qu'il était privé de l'appui de son lieutenant-général, Denonville, affirme Garneau (I, p. 389) avait perdu la tête.

La personnalité de Callière, l'impression qu'il a faite à la Cour de Versailles

nom (Massicotte, p. 183); il appuiera la candidature de Callière à l'obtention de la Croix de Chevalier de Saint-Louis, en 1694, bien qu'il ne devait lui-même l'obtenir que trois ans plus tard.

À son départ de France, le premier objectif fixé à Frontenac était la concrétisation du plan de Callière pour la conquête d'Albany et de New York. Il avait également pour mission, comme ses prédécesseurs, d'amener les Iroquois à conclure un traité de paix, par la négociation ou par la force si nécessaire. Empêtré dans ses guerres contre l'Angleterre, l'Espagne, la Bavière

la côte nord de l'Atlantique. L'Angleterre ne retenait que le poste de traite d'Albany. Cette nouvelle apporte une joie momentanée à Québec (Rumilly, p. 278). Frontenac songe à doubler cette paix d'une entente franco-iroquoise et même d'une paix générale englobant toutes les nations amérindiennes. Il n'aura pas le temps de la réaliser, puisqu'il meurt en novembre de la même année.

De Callière ambitionne de succéder au gouverneur défunt, mais l'intendant Champigny et le marquis de Vaudreuil estiment également que ce poste leur revient. Champigny choisit finalement d'appuyer Vaudreuil contre de Callière. Chacun a son clan, des protecteurs à la Cour et délègue des émissaires en France, via la Nouvelle-Angleterre, puisqu'on est en hiver et que la paix est faite avec les Anglais. L'envoyé de Callière arrive le premier à Versailles et avec l'appui du frère de ce dernier, obtient la nomination convoitée, le 20 avril 1699. Le 28 mai suivant, Vaudreuil est nommé gouverneur de Montréal et commandant de toutes les troupes de la Nouvelle-France. Avec de Callière, «plus soldat qu'administrateur» (Rumilly, p. 274, soumis à l'autorité du gouverneur général et de l'intendant, le titre de gouverneur de Montréal a perdu de son importance.

Bien que tenu de résider officiellement à Québec, Callière conservera son «château» de Montréal et en fera le centre des rencontres et des pourparlers qui ont précédé, accompagné et suivi la Grande Paix de 1701.

L'homme

Alors qu'il assistait à la messe, en la fête de l'Ascension, M. de Callière fut pris de vomissements. Transporté au château Saint-Louis, il décédait deux jours plus tard, le 26 mai 1703, à l'âge de 56 ans. On sait qu'il était obèse (Groulx, p. 141), qu'il souffrait depuis longtemps de la goutte (Zoltvany, p. 118) et «d'une autre incommodité qui l'empêchait de s'asseoir» (Zoltvany, p. 119), mais les circonstances de sa mort rapide et prématurée laissent entendre qu'il était atteint de maux plus graves encore. Sans doute, l'intendant Champigny exagérât-il quand, pour s'op-



L'expédition du gouverneur Frontenac vers Cataracoui. Dessin de C.W. Jeffreys, ANC

poser à sa nomination comme gouverneur général, il écrivait à la Cour que Callière serait incapable de prendre la tête d'une armée, étant au lit toute l'année (Zoltvany, p. 119), il n'en demeure pas moins que ses dernières années ont été marquées par une santé défaillante.

Ce piètre état de santé a sûrement influé sur son humeur mais il a également montré sa force de caractère. Peu liant de nature, il avait acquis de la discipline militaire une attitude rigide et sévère⁶ que ses fréquentes crises de goutte transformaient en humeur maussade. Sous ces dehors rébarbatifs, se cachait toutefois un homme de cœur, comme en témoigne Sœur Marie Morin (p. 247). En 1695, au lendemain de l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le gouverneur réunit les notables de la ville pour les inciter à la générosité envers les Hospitalières. Rappelant son exhortation, Sœur Morin ajoute ce commentaire: «*Tout cela accompagne de l'éloquence qui luy est naturelle estant d'ailleurs vivement touché de nos pertes, ce que plusieurs personnes remarquerent avec étonnement, ne le croyant pas beaucoup dans nos interets*».

Ses ennemis, Champigny et La Potherie en particulier, le représentent vo-

lontiers comme odieux, dur et insensible (Zoltvany, p. 119) et l'on peut croire que ce soldat respectueux de la hiérarchie et rigoureux sur la discipline ait mal toléré l'insoumission ou une opposition même latente. Champigny et La Potherie demanderont d'ailleurs leur rappel en France (Rumilly, p. 285). S'il était peu aimé, il savait inspirer la confiance. La population se sentait en sécurité avec ce soldat d'une intégrité reconnue (Roy, p. 94), pointilleux sur l'ordre, le détail, la discipline (Rumilly, p. 233). Gédéon de Catalogne va même jusqu'à affirmer que Callière est «*le seul qui tient son gouvernement dans le devoir et en qui nos Sauvages alliés ont beaucoup confiance*» (Rumilly, p. 237).

Comme la plupart de ses contemporains parvenus à quelque dignité, il était imbu de son importance et soucieux à l'extrême du décorum. L'affaire du prie-Dieu et celle du «salut de la pique» nous donnent un aperçu de cet esprit chatouilleux. Dans le premier cas, de Callière, gouverneur de Montréal, tient mordicus à placer son prie-Dieu en face de l'autel, à la chapelle des Récollets de Montréal, malgré l'interdiction de l'évêque Saint-Vallier, qui prétend qu'un pareil honneur n'est dû qu'au

gouverneur général, et devant l'obstination de Callière, l'évêque va même jusqu'à interdire aux Récollets de célébrer la messe dans leur chapelle (Jenkins, pp. 92, 93; Rumilly, p. 266). Dans l'autre cas, Callière, au lendemain de la mort de Frontenac, se prévaut de sa commission de lieutenant-général pour assumer la fonction de gouverneur général par intérim. Lors d'un défilé militaire, il exigea de Vaudreuil et des autres officiers et malgré leurs protestations, qu'ils lui rendissent «le salut de la pique», un honneur dû aux princes et aux maréchaux de France. Vaudreuil et Saint-Vallier porteront leurs doléances et leurs protestations à Versailles pour ces usurpations de pouvoir.

Ayant renoncé à s'enrichir, comme Frontenac et tant d'autres, par le commerce plus ou moins illégal des fourrures, il a vécu modestement de son traitement. Après avoir obtenu des Sulpiciens la concession de la «la pointe» où il érigea son «château», il prétendit ne pas être tenu de payer aux seigneurs les droits de lods et de vente (Rumilly, p. 264), comme le commun des mortels et s'autorisa, de plus, à «prendre partout du bois sans demander au juge» (Rumilly, p. 268). La revendication de ces soi-disant prérogatives créa un malaise entre le gouverneur et les seigneurs de l'île.

Cet homme, que ses adversaires politiques jugeaient trop malade pour assumer la fonction de gouverneur général, a démontré, aussi bien avant qu'après sa nomination, qu'il avait l'énergie pour surmonter ses maux et l'étoffe d'un homme d'état. Rumilly (p. 286) a probablement raison d'affirmer qu'il aurait égalé le prestige de son prédécesseur, le flamboyant Frontenac, si la mort ne l'avait emporté. Au cours de l'expédition de juillet 1696 contre les Iroquois, au lac Ontario, Callière, à cheval, commande une partie des troupes pendant que Frontenac est véhiculé en chaise à porteurs. Devenu gouverneur général, il s'attache à la tâche de réaliser cette grande paix dont Frontenac avait eu l'idée mais dont il sera le seul et véritable maître d'œuvre. Il y travaillera sans relâche durant trois ans. Les problèmes à résoudre étaient énormes: règlement de la délicate question des prisonniers, neutralité des

Cinq Nations en cas de guerre avec les Anglais, réduction de l'influence de ces derniers, rétablissement du marché des fourrures, etc. Il choisit et contrôle ses propres ambassadeurs, multiplie les réunions avec ceux des nations indiennes, se plie à leurs rituels diplomatiques, à leur type d'éloquence, ménage leurs susceptibilités. Tour à tour il use habilement d'amabilités, de présents, de menaces, de sarcasmes pour amener ses interlocuteurs à finalement s'entendre et conclure la paix. Ce traité ne sera toutefois pas la seule réalisation de son gouvernement. Familier avec les orientations, les subtilités et les intrigues de la politique coloniale française et désormais constitué en autorité, il exprimera à la cour de Versailles des vues lucides et fermes sur les problèmes de la Louisiane, la fondation de Détroit par Lamothe Cadillac, la conduite à tenir avec les nations amérindiennes, les Anglais, les coureurs des bois, etc. Ses vues ne seront pas toujours acceptées à la Cour, mais l'histoire pourra retenir que la France aura eu en lui l'un des plus fidèles et des plus désintéressés de ses représentants en Nouvelle-France. C'est ainsi que le juge F.-X. Garneau (2, p. 113): «C'était un homme qui avait une grande expérience des affaires du pays et qui était aimé des troupes à cause de son intrépidité. Il se recommandait par un jugement net, une intelligence ouverte, du désintéressement, beaucoup de probité et d'honneur».

À sa mort, les témoignages de regret furent unanimes. Le Père Charlevoix, parmi d'autres, écrivit qu'il «fut autant regretté que le méritait le général le plus accompli qu'eût encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus grands services» (Roy, p. 94). L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec a laissé de lui cette appréciation: «le sentiment de tous ceux qui connoissoient sa capacité est que nous ne méritions pas un tel gouverneur» (Zoltvany, p. 122). On ignore quel éloge funèbre lui rendit Mgr de Saint-Vallier, toujours ombrageux, qui l'avait soupçonné d'entretenir une relation illicite avec une dame de la haute société de Québec (Héroux et al., p. 128). Yves F. Zoltvany termine l'article qu'il lui consacre dans le *Dic-*

tionnaire biographique du Canada par cet hommage non équivoque: «Jamais, au cours de l'histoire de la colonie, la monarchie française n'eut serviteur plus capable et plus dévoué». Célibataire, il légua tous ses biens à son frère François, à l'exception d'un legs aux Récollets, pour terminer la construction de leur couvent et partagea son argenterie ainsi que de sa garde-robe entre son secrétaire, son valet et son maître d'hôtel. À sa demande, il fut enterré dans la chapelle des Récollets dont il était syndic apostolique. Quant à son «château», E.-Z. Massicotte suppose (p. 186) qu'il fut loué, dès 1703, à Claude de Ramezay, qui remplaça Vaudreuil comme gouverneur de Montréal, avant qu'il ne construisît son propre château que nous pouvons toujours admirer en face de l'hôtel de ville. En 1711, l'exécuteur testamentaire de Callière le vendait à Jean Petit, trésorier de la marine (Rumilly, p. 308)⁷. Après la Conquête, la propriété fut morcelée, on construisit des quais à proximité du château, qui servit d'entrepôt et se détériora progressivement. Jacques Viger (1787-1858) se rappelait avoir vu ces ruines dans sa jeunesse (Massicotte, p. 182). ■

Notes :

1. *Montréal en Tête*, hiver 2001, p. 10 ss.
2. *Montréal en Tête*, printemps 2001, p. 6 ss.
3. Les auteurs ne s'entendent pas sur la date de sa naissance. Jean Bruchési et Jean-Jacques Lefebvre le font naître en 1646. Yves F. Zoltvany la situe en 1648.
4. Voir notre précédent article dans *Montréal en Tête*, printemps 2001. p. 6. Leblond de Brumath (p. 165) affirme que cette palissade fut érigée sur l'ordre de Denonville. Roberts (p. 63) prétend, faussement semble-t-il, que cette palissade en remplaçait une autre pourrie et en ruines. Il s'agirait plutôt du vieux fort de Maisonneuve, sur la pointe à Callière, qui tombait de vétusté (Prévost, p. 137).
5. Voir *Montréal en Tête*, hiver 2001, p. 12.
6. Roberts (p. 64) exprime cette sévérité en terme précis: «he was short tempered and something of a martinet».
7. Massicotte (p. 186) situe cette vente en 1718.

RÉFÉRENCES

Camille Bertrand. *Histoire de Montréal. Tome I (1535-1760)*. Montréal, Librairie Beauchemin, 1935.

Jean Bruchési. *Histoire du Canada*. Nouvelle Édition. Montréal, Librairie Beauchemin, 1954.
François-Xavier Garneau. *Histoire du Canada français*. Tomes 1 & 2. Montréal, François Beauval éditeur, 1973.

Lionel Groulx. *Histoire du Canada français depuis la découverte*. Tome 1. Montréal, Fides, 1960.

Denis Héroux et al. *La Nouvelle-France*. Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967.

Kathleen Jenkins. *Montreal, Island City of the St. Lawrence*. New York, Doubleday, 1966.

Jacques Lacourcière. *Histoire populaire du Québec*. Tome 1. Sillery, Éditions du Septentrion, 1995

Gustave Lanctôt. *Montréal sous Maisonnette*. Montréal, Librairie Beauchemin, 1966.

A. Leblond de Brumath. *Histoire populaire de Montréal*. Montréal, Granger Frères, 1890.

Jean Leclerc. *Le marquis de Denonville*. Montréal, Fides, 1976.

Jean-Jacques Lefebvre. *Dictionnaire Beauchemin Canadien*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1962.

E.-Z. Massicotte. *L'histoire château de M. de Callières*. Montréal, Les Cahiers des Dix, No. 5, 1940, pp. 181-189.

Sœur Marie Morin. *Histoire simple et véritable*. Édition critique par Ghislaine Legendre. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979.

Robert Prévost. *Montréal, la folle entreprise*. Montréal, Stanké, 1991.

Leslie Roberts. *Montreal. From Mission Colony to World City*. Toronto, Macmillan, 1969.

Pierre-Georges Roy. *Louis-Hector de Callières*. Montréal, Les Cahiers des Dix, No 7, 1942, pp. 90-95.

Robert Rumilly. *Histoire de Montréal*. Tome 1. Montréal, Fides, 1970.

Joseph Rutché et Anastase Forget. *Précis d'histoire du Canada*. Montréal, Librairie Beauchemin, 1924.

Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle-France*. Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston, Ltée, 1971.

Yves F. Zoltvany. *Callière, Louis-Hector de*. Dictionnaire biographique du Canada. Volume II. Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 117-122.

Collectif, édition française sous la direction de André Linteau. *Histoire générale du Canada*. Montréal, Boréal, 1988.

Collectif, sous la direction de Jean Hamelin. *Histoire du Québec*. Toulouse, Privat édit. / Saint-Hyacinthe, Edisem Inc., 1976.

Passion, engagement et cœur

PAR NATHALIE DION

C'est en ces quelques mots que l'on peut à la fois présenter et résumer l'essence même du *Prix du bénévolat Dollard-Morin*. Cette distinction a été créée en 1992, afin de rendre hommage à ce maître promoteur du loisir et du sport au Québec qu'était Dollard Morin et aux individus et organisations qui perpétuent son exemple.

Dollard Morin, surnommé «Monsieur Loisir» (1916-1992)

Ce journaliste, Montréalais de naissance, débuta en 1940 au quotidien *La Presse*. Au cours de sa prolifique carrière, Dollard Morin écrira quelque 8 500 chroniques régulières en loisir au Québec, d'où son surnom. Il dispensera, en parallèle de sa carrière, une charge de cours pendant plus de 25 ans dans les écoles et contribua ainsi à la formation de moniteurs et de bénévoles spécialisés en loisir. En 1967, il est invité par le Premier ministre du Québec pour faire partie d'un comité spécial chargé de l'organisation d'une session qui mènera à la création du *Haut-Commissariat aux loisirs et aux sports*, aujourd'hui connu sous l'appellation de *Secrétariat au loisir et au sport*. Convaincu, Monsieur Morin s'investira sa vie durant dans de nombreux groupes de loisir.

La *Fédération des sociétés d'histoire du Québec* lève son chapeau à tous les lauréats du *Prix du bénévolat Dollard-Morin*. Elle tient cependant à souligner de façon plus particulière, l'obtention de cet honneur, à titre de lauréat régional : Montérégie, de son secrétaire, Monsieur Michel Pratt.



M. Michel Pratt, qui vient de publier son septième ouvrage, est bien plus qu'un homme de culture : c'est un communicateur, un diffuseur de la culture. Secrétaire à la *Fédération des sociétés d'histoire du Québec* depuis deux ans, il en est à sa quatrième année à la présidence de la *Société historique et culturelle du Marigot*, en plus d'assumer la présidence de l'*Association des auteurs de la Montérégie* depuis trois ans.

Ce fêru d'histoire, qui gère les sites Internet de ces trois organismes, est bien de son temps. Sous sa gouverne, la *Société historique et culturelle du Marigot* a connu une augmentation du nombre de ses membres. À l'*Association des auteurs de la Montérégie*, M. Pratt instaure la gratuité pour les rencontres littéraires. Une heureuse initiative qui attire une assistance aussi nombreuse qu'enthousiaste. Il fut également le principal organisateur, en 2000 et 2001, des *Grands prix du livre de la Montérégie*. Enfin, il signe le *Fil d'histoire*, diffusé sur le site Internet de la *Fédération des sociétés d'histoire du Québec*.

Et comme si le temps ne lui était pas compté, il participe à des rencontres, des colloques et des conférences, pour le plaisir de communiquer et d'apprendre.

Comme le faisait remarquer le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, monsieur Richard Legendre, «l'Année internationale du bénévolat est une occasion propice pour souligner la générosité des personnes qui font en sorte que leur milieu de vie est stimulant, en offrant volontairement temps, énergie et enthousiasme, à leurs concitoyennes et à leurs concitoyens. C'est une occasion propice également pour mettre en lumière l'appui d'organismes, d'entreprises et de municipalités qui facilitent les activités des bénévoles». ■

* Texte publié dans le bulletin *Montréal en Tête*, volume 9, No 3, automne 2001.